

Enquête publique

**Enquête publique unique portant sur l'intérêt général
du projet de ferme maraîchère de la Plaine de Gisy et sur
la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.**

Du lundi 7 mars au vendredi 8 avril 2022

Rapport d'enquête



Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Joël Eymard
26 avril 2022

Première partie : rapport d'enquête.

Le projet soumis à l'enquête.	3
Le cadre réglementaire.	3
Organisation de l'enquête.	4
Déroulement de l'enquête.	5
Avis des personnes publiques.	6
Synthèse des observations recueillies.	6
Observations recueillies pendant l'enquête.	6
Réponses de la ville de Bièvres.	28
Annexe 1 : arrêté prescrivant l'enquête	40
Annexe 2 : Affichage de l'avis d'enquête	43
Annexe 3 : publication dans « la lettre d'information »	44
Annexe 4 : Etude CERFRANCE (sommaire uniquement)	45

Le projet soumis à l'enquête.

La « plaine de Gisy » est une friche de cinq hectares, cadastrée B074, sur la commune de Bièvres, située en bordure sud-est de l'aérodrome de Villacoublay. Au nord, on trouve la zone d'activité « Burospace », à l'est, un espace boisé, et au sud la manufacture Poilâne. Le terrain, qui appartient à la ville de Bièvres, a été exploité jusqu'en 2008 par la ferme de Viltain (Jouyen-Josas) pour produire des céréales, puis abandonné car trop éloigné de la ferme.

En 2011, la ville de Bièvres a lancé l'étude d'une remise en exploitation agricole du terrain, étude confiée à l'association ABIOSOL (formée par Terre de Liens IdF, le réseau des AMAP IdF, et l'espace-test agricole Les Champs des Possibles). L'étude publiée en avril 2012 et mise à jour en décembre 2019 figure au dossier d'enquête. Des trois scénarios étudiés par ABIOSOL, la commune a retenu le projet d'une exploitation maraîchère « bio ». Ce projet nécessite des investissements importants (clôture, forage pour l'eau, logement, hangar, serres), avec en recettes la vente d'œufs et de fruits et légumes bio par divers canaux (commerces locaux, AMAP, restauration collective, etc.). Il nécessite également une révision du règlement de la zone A** du PLU pour permettre les constructions nécessaires à l'exploitation.

Pour concrétiser le projet, la commune a lancé en octobre 2020 un appel à manifestation d'intérêt et a sélectionné en janvier 2021, parmi les quatre propositions reçues, celle de MM. François Bodin et Nicolas Revol. Ils ont présenté leur projet en réunion publique le 27 novembre 2021.

Si le projet voit le jour, la relation commune-maraîcher sera régie par un bail rural environnemental de 18 ans. Le prix du fermage qui n'est pas encore fixé sera actualisé chaque année selon l'évolution de l'indice national.

Le cadre réglementaire.

Le PLU peut être révisé ou modifié. La révision s'impose lorsque la commune veut réduire une zone agricole ou une zone naturelle et forestière. C'est le cas présent puisque le règlement actuel de la zone A** ne permet pas l'implantation des constructions nécessaires au projet. Mais dans le cas d'un projet pouvant être déclaré « d'intérêt général », l'article L.300-6-1 du code de l'urbanisme permet d'adapter le PLU au projet par une procédure particulière :

« La mise en compatibilité (...) d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu peut être réalisée dans le cadre de la procédure intégrée définie au présent article lorsqu'elle est rendue nécessaire par :

(...) 2° La réalisation d'un projet immobilier de création ou d'extension de locaux d'activités économiques, présentant un caractère d'intérêt général en raison de son intérêt majeur pour l'activité économique locale ou nationale et au regard de l'objectif de développement durable ;

(...) L'engagement de la procédure intégrée peut être décidé soit par l'Etat ou ses établissements publics, soit par les collectivités territoriales ou leurs groupements compétents pour élaborer les documents d'urbanisme à mettre en compatibilité ou compétents pour autoriser ou réaliser l'opération d'aménagement ou de construction. (...) »

La « procédure intégrée », régie par les articles L.153-54 à 59, comporte les étapes suivantes :

- Délibération-arrêt du conseil municipal sur le projet,
- demande d'avis à l'autorité environnementale (MRAE),
- examen conjoint du dossier avec les services de l'Etat et autres personnes publiques,
- enquête publique unique régie par le code de l'environnement,
- décision du conseil municipal.

L'enquête publique unique a pour objectif de vérifier : 1° - si le projet peut effectivement être qualifié « d'intérêt général » et 2° - si les adaptations requises du PLU sont acceptables.

Organisation de l'enquête.

La présente enquête a été demandée au Tribunal Administratif par la ville de Bièvres par lettre enregistrée le 27 janvier 2022. Le commissaire enquêteur, Joël Eymard, a été désigné par la décision du Tribunal Administratif de Versailles n° E22000006/78 en date du 31 janvier 2022.

Le commissaire enquêteur a déclaré sur l'honneur n'avoir aucun intérêt personnel ni avis *a priori* dans ce dossier.

L'autorité organisatrice de l'enquête est la maire de Bièvres qui en a fixé le déroulement par son arrêté n° 2022-049 du 11 février 2022 reproduite en **annexe 1**. Elle s'est déroulée du lundi 7 mars au vendredi 8 avril 2022 à 17h30, soit 32 jours consécutifs.

Le dossier (imprimé ou dématérialisé au format pdf) pouvait être consulté au Service Urbanisme, situé dans la mairie (place de la Mairie), siège de la présente enquête publique pendant les heures d'ouverture au public, et les observations portées sur le registre disponible à l'accueil du service. En outre, le dossier était disponible pour consultation et téléchargement à l'adresse : <https://www.bievres.fr/actualites/enquete-publique-sur-la-plaine-de-gisy-et-sur-la-modification-du-plan-local-durbanisme/>. Les observations pouvaient également être envoyées par courrier électronique à l'adresse plainedegisy@bievres.fr ou par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, adressé au Service urbanisme, place de la Mairie, 91570 Bièvres.

Le dossier d'enquête.

Le dossier mis à la disposition du public sur le site web de la ville de Bièvres comprenait les documents listés ci-après. La taille des fichiers pdf du dossier dématérialisé est indiquée entre parenthèses pour montrer que leur téléchargement était suffisamment rapide même avec une connexion très moyenne. Un dossier imprimé était disponible à l'accueil du Service urbanisme, contenant en principe les mêmes documents.

1 – Présentation du projet

Présentation du projet et de son caractère d'intérêt général (32 pages, 3,7 Mo)

Support de présentation de la réunion publique de novembre 2021 (15 pages, 1,9 Mo)

Gestion de l'eau (2 pages, 278 Ko)

Notice financière (3 pages, 163 Ko)

2 – Études préalables et appel à manifestation d'intérêt

Étude de faisabilité ABIOSOL d'Avril 2012 (40 pages, 7,2 Mo)

Mise à jour de l'étude ABIOSOL de décembre 2019 (6 pages, 926 Ko)

Étude implantation CAUE de décembre 2018 (31 pages, 10,6 Mo)

Compte rendu de la réunion de novembre 2019 sur l'insertion paysagère des aménagements agricoles (36 pages, 5,3 Mo)

Compte-rendu de l'examen des propositions des candidats à l'exploitation de le « ferme de Gisy » (5 pages, 219 Ko)

3 – Procédure de déclaration de projet

Arrêté d'ouverture de la Déclaration de projet

Exposé des motifs (8 pages, 450 Ko)

Extrait du règlement du PLU Zone A (8 pages, 1,6 Mo)

Pièces écrites du règlement, version modifiée (153 pages, 2,9 Mo)

Courrier de saisine de l'autorité environnementale

Formulaire de demande d'examen au cas par cas : Formulaire -Ferme de Gisy signé

Décision MRAe du 15 février 2019 : Dispense d'évaluation environnementale révision PLU-2019

Décision MRAe du 19 octobre 2021 : Dispense d'évaluation environnementale du projet

Déclaration de projet – Exposé des Motifs – Version du projet été 2021 (6 pages, 656 Ko)

PV de la réunion d'examen conjoint (8 pages, 227 Ko)

Courrier de la communauté d'agglomération Versailles-Grand-Parc (1 page, 67Ko)

Arrêté n°2022-049 d'ouverture de l'enquête publique

Attestation de parution dans Le Républicain de l'Essonne

Attestation de parution dans Le Parisien du 17.02.2022

Attestation de parution dans Le Parisien du 10.03.2022

Le rappel de la réglementation applicable figurait dans le document « déclaration de projet », ainsi que la délibération du conseil municipal. L'ensemble du dossier d'enquête comportait bien tous les éléments requis par l'article R123-8 du code de l'environnement.

Un registre à feuillets non mobile, paraphé et signé par le commissaire-enquêteur, était joint au dossier imprimé pour recueillir les observations du public.

L'accueil du public.

L'arrêté du maire prévoyait quatre permanences pour recevoir le public :

- Lundi 07 mars, de 14h30 à 17h30,
- Mercredi 16 mars, de 9h00 à 12h00,
- Samedi 26 mars, de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 08 avril, de 14h30 à 17h30 (clôture de l'enquête)

Le public était accueilli dans un bureau situé à proximité immédiate du hall d'entrée de la mairie, sauf pour la permanence du 8 avril qui s'est tenue dans une salle de réunion à l'étage en raison du nombre de personnes souhaitant participer.

La publicité de l'enquête.

L'avis d'enquête a été publié dans les journaux suivants (attestations dans le dossier) :

- Le Républicain de l'Essonne des jeudis 17 février et 10 mars 2022
- Le Parisien 91 des jeudis 17 février et 10 mars 2022

Les affiches de l'avis d'enquête au format A2 et à fond jaune ont été apposées en ville dans les délais prescrits, près des lieux concernés par les révisions et devant la mairie (**annexe 2**)

L'enquête était bien mentionnée sur le site web de la mairie à la rubrique urbanisme, conformément à la loi qui impose d'y trouver aussi le dossier à télécharger. Elle a été annoncée également en page 3 de la « lettre d'information » de mars 2022 (**annexe 3**)

Déroulement de l'enquête.

1^{er} au 10 février 2022 : Notification de la désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif et échanges par courriel avec le Service urbanisme pour accéder au dossier et préparer l'arrêté municipal organisant l'enquête.

10 février : réunion virtuelle de présentation du dossier, avec MM. et Mmes Hubert Hacquard, Emeline Davesne, Guillaume Allain et Marlene Toussaert. Les dates et horaires des permanences sont arrêtés.

11 février : signature de l'arrêté du maire organisant l'enquête.

7 mars : première permanence. Aucun visiteur ne se présente.

16 mars : deuxième permanence. Deux personnes se présentent pour consulter le dossier et donner leurs observations orales. Visite également de Mme Marianne Ferry, maire-adjointe de Bièvres qui vient s'enquérir des observations recueillies.

23 mars : le commissaire enquêteur est testé positif au Covid et propose de tenir la permanence du 26 par vidéo ou par téléphone. Le service urbanisme retient la solution par téléphone sur haut-parleur et un test est réalisé avec le commissaire enquêteur.

26 mars : troisième permanence (par téléphone). Les deux visiteurs du 16 mars reviennent avec de nouvelles questions et observations.

8 avril : quatrième permanence et clôture de l'enquête. A la demande du commissaire enquêteur, MM. Bodin et Revol, porteurs du projet, se présentent à la permanence. Visite également de Mmes Curvale et Roussel-Hard, conseillères municipales, M. Mias, M. Pierre Sabatier, M. et Mme Neveu et Mme Barberan (qui écrivent leurs observations dans le registre), Mme Doucerain (maire des Loges-en-Josas et représentante de l'association Terre et Cité) qui remet un courrier.

Mme le maire de Bièvres se présente peu avant la clôture de l'enquête pour consulter les observations recueillies qui figurent toutes dans le registre, le service urbanisme ayant imprimé tous les courriels et annexé les courriers reçus par la poste ou déposés sur place.

A 17h40, le commissaire enquêteur clôt le registre et l'emporte pour pouvoir préparer le procès-verbal de synthèse.

9 avril : le commissaire enquêteur envoie par courriel le « PV de synthèse », comprenant l'intégralité des 67 observations, aux personnes invitées à la réunion du lundi 11 à 12h00.

11 avril : réunion virtuelle de remise du PV de synthèse avec les élus en charge du projet, ainsi que les porteurs de projet, MM. Revol et Bodin, et Mme Camille Fenodot, chargée de mission.

22 avril : réception par courriel des réponses de la ville de Bièvres aux observations, sous la forme d'un fichier Excel de 10 pages.

26 avril : envoi du rapport d'enquête et des conclusions.

Avis des personnes publiques.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu son avis le 19 octobre 2021, avis qui dispense le projet d'évaluation environnementale.

A la réunion d'examen conjoint du dossier avec les Personnes Publiques Associées, qui s'est tenue le 27 janvier 2022, participaient la DDT et la Chambre d'agriculture, en plus de la ville de Bièvre et des porteurs du projet. Le compte-rendu ne fait apparaître aucune question sans réponse ni réserve ou avis négatif.

Synthèse des observations recueillies.

L'enquête s'est déroulée sans incident et il ne semble pas que la permanence par téléphone du commissaire enquêteur le 26 mars (en raison de sa mise à l'isolement pour test positif au Covid) ait eu un impact sur la possibilité offerte au public de s'exprimer.

Les 67 observations, reproduites intégralement ci-dessous, sont très majoritairement favorables sans réserve, reprenant les arguments figurant dans le dossier d'enquête. En outre, plusieurs agriculteurs exerçant le même type d'activité ou associations d'agriculteurs, ainsi que des associations ou commerces intéressés par la production prévue de la ferme de Gisy, soutiennent les arguments avancés par la ville de Bièvres et les porteurs du projet.

Aucune observation ne réclame l'arrêt du projet. Les quelques réserves exprimées portent principalement sur les points suivants :

- l'ampleur du financement public qui semble exagéré par rapport à l'importance économique et au risque d'échec du projet,
- l'insuffisance d'étude sur les conséquences des prélèvements d'eau par forage profond,
- l'incidence de l'exploitation de la ferme sur la circulation et la tranquillité des riverains,
- le manque d'information aux élus et à la population au fur et à mesure de l'avancement du projet depuis dix ans.

Observations recueillies pendant l'enquête.

(les informations personnelles, adresses et numéros de téléphone, ont été supprimées)

1. Le 11 mars (manuscrite)

Nous habitons Bièvres depuis de nombreuses années, mon père plus d'une soixantaine d'années et ma grand-mère est née à Bièvres.

Nous connaissons bien notre petit village et c'est pourquoi nous encourageons vivement le projet de la ferme de Gisy.

Nous sommes sensibles au maintien de l'agriculture locale et nous sommes très enthousiastes de cette initiative dans notre commune, qui proposerait ces produits dans les environs très proches pour une consommation plus responsable, et également dans le but de redonner le sourire à notre assiette.

L'agriculture française est une richesse, c'est pourquoi il est plus important pour nous de soutenir l'agriculture de proximité plutôt que de se rendre dans les supermarchés où énormément de produits viennent de loin.

Ce projet contribue aussi à diminuer l'empreinte carbone, ce qui devient réellement primordial pour notre planète et notre futur à tous.

Les maraichers de notre région méritent tout notre soutien.

Manger de bons produits de proximité serait vraiment super. Nous espérons vraiment que ce projet pourra voir le jour.

Avec tous nos encouragements,

Mme Maillet Stéphanie et M. Bonfand Eric

2. Le 11 mars (courriel)

Soutien au projet de la ferme de Gisy :

Nous sommes ravis que Bievres réhabilite l'agriculture et l'écologie au sein de notre quotidien. Cette ferme est une véritable aubaine pour relocaliser ce qui compte pour chacun d'entre nous, sur un terrain qui ne demande que cela. Nous avons hâte de découvrir ce nouveau projet que nous soutenons à 100% !

Famille de Missolz (Bièvres)

3. Le 15 mars (manuscrite)

Projet qui paraît intéressant pour la commune. Quelques questions :

- Quel est le calendrier de la construction et de la mise en œuvre de ce projet ? En particulier, pendant combien de temps cela risque de représenter des nuisances sonores ou de circulation pour les riverains habitant à proximité (chemin de la Creuse Voie ou route de Jouy) ?
- La circulation (règles) sera-t-elle modifiée sur le chemin de la Creuse Voie ? Le revêtement de cette voie (actuellement terre avec de nombreux nids-de-poule) sera-t-il changé (dans la partie nord) ? A noter que bien que difficilement praticable, cela permet de réduire le passage de non-riverains.
- La rentabilité de la ferme par rapport au coût total n'apparaît pas clairement dans le projet tel que présenté.
- La présence et les activités de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay n'impactent-elles pas la nature « bio » des futures productions ?
- Le PLU va être modifié pour les besoins de ce projet ; cela ne risque-t-il pas d'être plus tard utilisé pour d'autres projets pas aussi justifiés ?

Merci de la possibilité de commenter.

Monique Soderhall.

4. Permanence du 16 mars (Observations orales) :

De M. Gaston Baudin (président de l'association des riverains de la rue Odilon Redon) et de Mme Paule Delmas :

- Incidence du projet sur les eaux souterraines : le puits destiné à alimenter la ferme ne risque-t-il pas de perturber la circulation des eaux et d'affecter les sources qui sont alimentées depuis le plateau ? Risque d'assèchement des sources ? On a connu dans le passé de graves problèmes à ce sujet à la résidence du Val Profond (dégâts sur le réseau d'eaux pluviales) et il semble que personne à la mairie ne soit en charge de ces questions.
- Le projet n'est pas crédible, les perspectives de commercialisation des produits de la ferme ne reposent sur aucune donnée.
- Quel financement pour ce projet ? Le dossier est très flou sur ce point.
- Risque de circulation due à la ferme sur la rue de la Creuse Voie, qui ne peut être barrée car c'est un accès pour les pompiers.
- Il ne faut pas aménager le chemin Cholette qui doit rester un sentier forestier.
- Réunion publique du 27 novembre 2021 : où est le compte-rendu des observations des participants ?

5. Le 19 mars (manuscrite)

Projet qui me paraît très intéressant pour notre commune :

1. dans l'air du temps, et en ligne avec l'intention affichée par la région de soutenir des « projets verts »,

2. met à l'abri des terres cultivables qui pourraient plus tard être préemptées par les appétits des constructeurs,
 3. sans doute un support pédagogique pour les enfants de nos écoles.
- En conclusion vous avez mon soutien sans réserve.
Marc Pennacino (Bièvres)

6. Le 23 mars (courriel)

Par la présente j'apporte mon soutien à l'implantation de la ferme sur le lieu-dit de Gisy. En effet, ce terrain abandonné pourrait à l'avenir être un lieu idéal pour un maraichage proche des consommateurs et un lieu socialisant.
Matthieu Desechalliers (Bièvres)

7. Le 23 mars (courriel)

Bonjour,
Je suis bièvroise et je vous prie de noter que je soutiens le projet de la future ferme maraîchère biologique de la plaine de Gisy.
Je vous remercie de prendre en compte mon avis de soutien.
Très cordialement.
Claudine Boccard

8. Le 25 mars (courriel)

Bonjour
Juste un mot pour apporter tout mon soutien au projet de ferme maraîchère sur des terrains en friche dans la commune de Bièvres
Je pense en effet que ce projet trouve tout son sens dans le contexte actuel de besoin d'autonomie pour les produits de subsistance, de pratiques plus vertueuses, de consommation locale, de biodiversité, de protection de l'environnement, de réduction de la pollution liée au transport, de lien social, d'emploi... d'avenir !
Pour moi, qui fais partie du projet Epi Biévrais, futur partenaire de cette ferme, ce projet coche toutes les cases !
Je crois que ce projet est essentiel pour nous tous et incontournable en termes de résistance, de résilience, de collaboration et d'action.
C'est tellement positif que je n'imagine pas qu'il ne puisse pas voir le jour !
Nous comptons sur vous.
Bien cordialement,
Valérie Zysman-Richomme

9. Le 26 mars (manuscrite)

Très contente de ce projet qui j'espère va se concrétiser, avec des animaux sur le terrain et pourquoi pas par la suite des animations pour les écoliers, afin qu'ils comprennent les enjeux d'un terrain agricole et environnemental.
Et pour les biévrais, qu'ils puissent profiter de produits locaux.
Rose Di-Santolo

10. Le 26 mars (manuscrite)

En tant que riverains de la ferme de Gisy, nous nous inquiétons de l'ouverture du chemin de la Creuse-voie en vue d'un accès direct à la ferme pour les clients sachant que cette route est très étroite et pose déjà de nombreux problèmes de sécurité routière. Merci d'avance.
Philippe Fosiller

11. Permanence du 26 mars : (observations orales par téléphone en raison du Covid)

M. Baudin et Mme Delmas, déjà rencontrés le 16 mars, reviennent sur les aspects budgétaires. Ils demandent communication du budget du projet tel qu'il a été voté au conseil municipal. Ils demandent également si le bail rural a été signé et qui a labouré le terrain de Gisy.

12. Le 27 mars (courriel)

Un beau projet qui dynamise une plaine laissée en friche une chance pour la commune et l'agglomération.

Un oui franc et massif pour ce projet.

Cordialement,
Olivier Sevin

13. Le 30 mars (lettre déposée dans le registre)

Les AVB émettent un avis favorable à ce projet.

L'association se réjouit de voir relancer un projet qui rendra un espace agricole abandonné en friche depuis quelques années, situé au sein du site classé, en zone A**, en une ferme maraichère dans le respect de l'environnement, en lisière de forêt.

Elle soutient également l'objectif de fournir en circuit court des fruits et légumes, ainsi que des produits de basse-cour de qualité biologique.

L'esquisse du plan proposée pour les installations nous semble bien adaptée au projet et au terrain et elle tient compte de la bande de lisière de 50m qui protège les abords des bois du Loup Pendu.

La modification du PLU pour cette parcelle nous paraît nécessaire pour permettre la construction du bâtiment de 350 m² ainsi que l'installation de 2000 m² de serres le tout nécessaire à l'exploitation, pour assurer une régularité de la production et une pérennité économique de la ferme.

Ce projet viendra renforcer le réseau d'opérations similaires qui sont en cours de développement sur d'autres communes de la vallée.

Quelques questions demeurent cependant en suspens, à ce stade.

La superficie totale de l'exploitation ne paraît pas précisément déterminée (entre 3 et 5 ha dont 1 ha serait affecté à l'entreprise locale d'exploitation forestière Lafon (dans le projet initial de 2012).

Le forage prévu, à une grande profondeur doit assurer une fourniture d'eau annuelle de 5000 m³. Pourrait-il fournir l'eau suffisante à la ferme ? Face au forage voisin qui permet au Golf de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay une consommation de 35000 m³ ! La nappe phréatique est-elle suffisante en période de sécheresse ?

Pour les Amis de la Vallée de la Bièvre,
Le délégué de Bièvres
Marc Lavergne

14. Le 31 mars (courriel)

Bonjour Monsieur Eymard.

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique en cours à la mairie de Bièvres pour le projet Gisy, relative à la modification du PLU nécessaire à l'implantation de la future ferme maraichère biologique.

Je suis particulièrement favorable à ce projet innovant et vertueux, tourné vers l'avenir, qui permettra de renforcer la résilience alimentaire et la relocalisation d'une agriculture nourricière sur notre commune.

La création de cette ferme à taille humaine permettra de redonner vie à l'espace choisi avec la vocation de nourrir les habitants de Bièvres et ses alentours, grâce à une production biologique en agro-écologie sans intrants chimiques.

Ce projet a également comme atout de créer des emplois locaux (création de 2 à 5 emplois), de redonner vie à un espace non utilisé en veillant au respect des sols et de la biodiversité.

La logistique alimentaire de la ville de Bièvres sera ainsi simplifiée, et cette ferme permettra également d'accueillir les visites et la participation bénévole des habitants de Bièvres à des activités de plein air et d'apprentissage pour nos enfants.

Je renouvelle donc tout mon soutien à cette initiative et espère fortement qu'elle verra le jour très rapidement.

Bien cordialement,
Régine Martin (Bièvres)

15. Le 1er avril (courriel)

Bonjour,

J'ai assisté à la réunion publique qui présentait l'idée d'une ferme sur Bièvres, et j'ai été enthousiaste d'avoir sur la commune un tel projet avec la possibilité de produits locaux de qualités.

J'espère vraiment que cette ferme verra le jour sur la commune.

Patrice Patel

16. Le 1er avril (courriel)

Monsieur,

Nous sommes deux maraîchers Nils Gourlaouen et Norbert Amougou installés depuis cette année sur la commune des Loges-en-Josas. Alors que depuis 10 ans plus de 100 000 fermes ont disparu en France, il nous apparaît aujourd'hui urgent et essentiel de recréer des fermes capables de fournir une alimentation locale et de qualité.

Nous souhaitons apporter notre soutien au projet de la ferme de Gisy qui sera localisé à moins de 15 minutes de notre ferme. En effet, la ferme de Gisy se construit sur un modèle proche du nôtre : techniques de maraîchage agro écologique avec le soutien d'une commune pour la phase d'installation. Cela nous permet dès aujourd'hui de partager nos expériences et pratiques, et dans le futur, de mutualiser un certain nombre de matériels ou d'expérimentations.

Les techniques de maraîchage sur sol vivant que nous utilisons et que souhaitent pratiquer Nicolas Revol et François Bodin sont assez récentes et toujours en développement. En plus d'être parmi les plus vertueuses pour l'environnement, elles permettent de stocker du Carbone dans les sols et ainsi de contribuer à ralentir le réchauffement climatique (cf. initiative 4 pour 1000 -> <https://agriculture.gouv.fr/mots-cles/4-pour-1000>). Elles nécessitent des connaissances pointues en agronomie et de réaliser des tests afin de mettre au point et perfectionner de nouvelles techniques de cultures. La création de la ferme de Gisy nous permettra de renforcer le noyau de fermes pratiquant ses techniques sur le territoire, facilitant ainsi nos échanges et la mutualisation de matériel ou expérimentation de nouvelles techniques de cultures agro écologiques.

Bien cordialement

Nils Gourlaouen et Norbert Amougou pour la Ferme des Loges

78350 Les Loges en Josas

17. Le 2 avril (courriel)

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous adressons ce courriel pour exprimer notre avis très favorable au projet de la ferme de Gisy.

Il répond à plusieurs orientations qui nous tiennent à cœur :

- Le maintien de terres maraîchères au sein de l'île de France dans un objectif de circuit court.
- Un projet mettant en œuvre des principes de culture réfléchi et durable.
- Un projet permettant à la commune de Bièvres d'innover en répondant aux attentes des jeunes générations soucieuses de solutions contribuant aux défis écologiques.
- Un projet aménageant une friche actuelle par une activité économique respectueuse de notre environnement.
- Une dimension humaine et non industrielle du projet.

En conclusion : nous soutenons ce projet et espérons vivement qu'il verra le jour.

Bien cordialement,

Béatrice Lys (Bièvres)

18. Le 2 avril (lettre déposée dans le registre)

Nous sommes attentifs à la protection de la Plaine de Gisy. Elle fut de tous temps une riche terre agricole. La construction de la zone d'activités Burospace, à laquelle cette parcelle a donné son COS, l'a rendue inconstructible.

L'étude de faisabilité d'une Ferme a retenu toute notre attention. Elle fait état d'une situation et d'un budget, établis il y a 10 ans, en avril 2012. Nous demandons sa réévaluation en 2022, pour une juste appréciation du coût des travaux à la charge de la commune et de leur influence sur son budget.

Nous aimerions aussi en savoir plus sur le budget de fonctionnement, qui n'est pas indiqué.

Nous souhaiterions que cette installation n'ait pas d'incidence sur la circulation dans la Creuse-Voie, qui se trouve empruntée par le sentier de promenade du GR11 et le Sentier Serge Antoine. De très nombreux piétons randonneurs et des cyclotouristes les fréquentent toute l'année. Nous craignons les nuisances d'un stationnement anarchique dans ce secteur.

Paule Delmas (Bièvres)

19. Le 3 avril (courriel)

Bonjour,

Jeunes biévrais de 26 ans, locataires au cœur de la commune depuis 2 ans, mon compagnon Raphaël et moi plébiscitons le projet de la ferme de Gisy.

Nous pensons qu'il est du rôle de la commune au titre de l'intérêt général de favoriser les projets de résilience alimentaire en relocalisant les productions maraîchères.

Ce projet nous paraît être extrêmement important et bénéfique pour la commune et ses habitants !

Bien à vous,

Raphaël et Théo

20. Le 3 avril (courriel)

Bonjour

Ce projet s'inscrit dans le projet de refaire une couronne verte agricole autour de La région parisienne, afin d'assurer une autonomie alimentaire minimale.

Vous trouverez le même projet à Rungis sur la Plaine de Montjean : <https://www.aev-iledefrance.fr/lavenir-de-la-plaine-de-montjean-se-dessine/>

Je suis personnellement sur ce site depuis 3 ans, mon collègue 1 an.

Egalement à Ris-Orangis : <https://www.mairie-ris-orangis.fr/ville/travaux/les-grands-dossiers/lagriculture-urbaine/>

Voici le projet de la région en direction de ces projets <https://www.iledefrance.fr/agriculture-urbaine>

Le GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques) vous donnera d'autres coordonnées de projets de ce type.

Bien à vous,

N. Ripouteau

Ferme du Rimarin

94150 Rungis

21. Le 4 avril (courriel)

Bonjour,

Je souhaite apporter mon témoignage à l'enquête publique concernant le projet de la ferme de Gisy.

J'y suis extrêmement favorable pour plusieurs raisons :

- cette ferme permettra de produire des légumes et fruits dans un périmètre proche du centre de Bièvres: manger des produits locaux pour optimiser notre empreinte carbone prend ici tout son sens ;

- il est temps de réintroduire une activité agricole au sein d'un maximum de communes pour favoriser le dynamisme de l'emploi local et réintroduire des activités nourricières et essentielles dans des secteurs où elles ont malheureusement disparu : c'est vital pour les jeunes générations plus particulièrement de refaire le lien entre leur assiette, leur santé et des méthodes agricoles locales; c'est à ce titre également vital que nous proposons un modèle résilient et visionnaire aux générations plus jeunes ;

- nos terres locales sont fertiles, autant les protéger et les exploiter pour produire une alimentation de qualité et pleine de vitalité, localement !

- je vote à 100 % pour ce projet innovant, vertueux, et tourné vers l'avenir.

Merci de votre attention,

Bien à vous.

Caroline Pfrimmer

22. Le 4 avril (courriel)

Bonjour,

Je vous contacte au sujet de l'enquête publique pour la ferme de Gisy, au nom de mon association, HEC Positive Restructuring.

Je suis étudiante à HEC (Jouy en Josas) et bénévole pour cette association. Dans ce cadre, nous accompagnons des structures à impact (social ou environnemental) dans leur stratégie économique ou commerciale. Pour résumer, nous sommes un cabinet de conseil, à notre

échelle. Nous avons été mis en relation par l'association Terre et Cité avec la ferme de Gisy l'été dernier, et avons réalisé une mission pendant 3 mois.

Nous avons sélectionné la ferme sur des critères d'impact et sur l'accompagnement que nous pouvions attendre de ses fondateurs. Il nous a semblé que c'était un projet porteur de sens, à la fois économiquement, pour créer un véritable bassin d'emploi, et environnementalement, puisque les produits seront bios. De plus, dans le cadre de notre mission, nous avons conseillé à la ferme de s'ancrer pleinement dans le territoire, en créant des liens de proximité avec des acteurs diversifiés : les habitants des communes aux alentours, les salariés des entreprises voisines, les étudiants du plateau de Saclay pour n'en citer que quelques-uns. Par ailleurs, l'accompagnement de François et Nicolas a été sans faille (ce qui nous a aussi permis de progresser), et nous avons vraiment construit le projet main dans la main.

C'est donc un projet, qui, à notre sens, mérite vraiment de voir le jour, et nous serons d'ailleurs ravis de les accompagner une nouvelle fois si besoin.

Je suis disponible par mail ou par téléphone (06xxxxxxx) pour en discuter davantage si besoin est.

Merci,

Chloé Aubert

23. Le 5 avril (courriel)

Habitante de Bièvres depuis plus de 20 ans, je souhaite apporter mon soutien à ce projet afin de sauvegarder et réhabiliter nos terres agricoles de manière écologique et durable.

Carine Evinger

24. Le 5 avril (courriel)

Veillez trouver ci-joint notre avis sur le projet plaine de Gisy :

Le projet d'installation d'une ferme maraîchère biologique sur la plaine de Gisy permettra :

- De rendre ces 5 hectares à leur vocation originelle : l'agriculture.
- De mettre un terme à une douzaine d'années de mise en jachère avec tous les risques inhérents à ce genre de zones de friches (incendies notamment).
- De répondre à la demande de plus en plus forte d'agriculture de proximité en circuits courts.
- De fournir une partie des commerces de proximité, cantines scolaires, cuisines centrales, marchés alimentaires locaux.
- D'assurer une production qualitative.
- De limiter très fortement les nuisances (pas d'engins lourds, pas d'intrants).
- D'offrir de multiples intérêts environnementaux, paysagers, économiques, sociaux pédagogiques.

Quelques points, de vigilance toutefois :

- Privilégier autant que faire se peut les variétés végétales peu consommatrice d'eau.
- Prévoir un minimum de sécurité autour du site (clôtures, haies végétales défensives) afin de réduire le risque (bien réel) de vol des productions.

Au regard de ces éléments, nous sommes très favorables au projet précité.

Nathalie & Laurent Giorgetti

25. Le 5 avril (courriel)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique concernant la création de la ferme maraîchère de Gisy à Bièvres, dont nous avons suivi le projet depuis plusieurs mois.

Cette ferme viendrait compléter, sans la concurrencer, l'offre de légumes en agriculture biologique en circuit court que nous avons développé depuis bientôt 10 ans dans la commune voisine de Vauhallan. Notre présence sur le plateau de Saclay sur un espace cultivé en bio de 6,5 ha, nous permet aujourd'hui de délivrer toute l'année plus de 500 paniers de légumes hebdomadaires à des familles adhérentes dans un rayon de 15/20 km, avec une offre diversifiée de plus de 60 légumes.

Nous avons pu développer et constituer un socle d'adhérents fidèles, avec un taux de renouvellement annuel qui n'excède pas 10% et ce malgré l'arrivée ces deux dernières années de nombreux distributeurs « bio » de taille diverse dans les villes avoisinantes et la mise en place d'EPI dans les bourgs. Le service de ces adhérents-paniers tout au long de l'année ne nous a pas

permis de répondre aux nombreuses demandes qui nous sont parvenues, tant de restaurateurs, que de cantines scolaires, d'EPI ou de commerces alimentaires indépendants, en fourniture de légumes bio. Notre expérience nous permet de confirmer que la demande en produits bio et en circuit court est très forte sur le plateau de Saclay et la vallée de la Bièvre.

Faute d'avoir pu trouver un point de livraison adéquat, la commune de Bièvres ne compte qu'une dizaine d'adhérents, alors que nous avons, dans notre petite commune de Vauhallan, avec plus de 40 adhérents en vente directe à la ferme, un taux de pénétration de 50/1000 habitants. L'expérience de Buc est intéressante avec plus de 60 adhérents, grâce à une tournée hebdomadaire sur 4 points de livraison.

Sur le plan économique, la forte croissance des adhérents nous a permis de trouver en quelques années notre équilibre d'exploitation dans le modèle économique qui est le nôtre d'un chantier atelier d'insertion. Nous dégageons l'autofinancement nécessaire pour réinvestir chaque année dans l'outil d'exploitation.

Notre exploitation maraîchère emploie actuellement 35 équivalent-temps-plein, avec un flux annuel de 50 jardiniers en parcours d'insertion par le travail qui se relaient pour de période de 6 mois à 2 ans.

Dans le cadre du collège agriculteurs de Terre et Cité, dont nous faisons partie, nous nous réjouissons de l'arrivée d'un nouveau producteur Bio en circuit court qui s'inscrit dans la lignée de ce qui est déjà réalisé localement en production maraîchère, élevage de poules pondeuses, arboriculture. Nous avons rencontré les porteurs du projet et les avons assurés de notre soutien et du partage d'expérience pour la production maraîchère.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de ma meilleure considération.

Anne Faure
Présidente

26. Le 5 avril (courriel)

Monsieur le commissaire enquêteur

J'ai ouvert le Mille Feuilles, une librairie restaurant salon de thé en 2011. Nous disposons d'un fond de 12 000 livres et nous proposons des plats faits maison réalisés à partir de produits bio et/ou locaux. Je me fournis en poulets auprès de Charles Monville sur le plateau de Favreuse, les laitages viennent de la ferme de Grignon à Plaisir, mes bières sont fabriquées artisanalement dans la vallée de Chevreuse et à Bois d'Arcy, et j'achète mes légumes de saison à un maraîcher du 94 qui a un stand sur le marché du Plessis Robinson. M. Lenoble fait de l'agriculture raisonnée pas biologique hélas. Je rêve depuis toujours d'avoir un Maraîcher plus proche et pratiquant une agriculture biologique. J'ai rencontré les 2 Maraîchers, comme l'un d'entre eux j'ai fait une reconversion en ouvrant le Mille Feuilles, je suis informaticienne. Pour moi c'est une raison de plus de réussite ! Nous avons envisagé de nombreuses collaborations : mettre en avant leur produit, prendre ce qui est dispo puisque je dispose d'une autre alternative, leur mettre la cuisine à dispo les dimanches en attendant d'avoir un atelier pour faire des conserves pour la saison d'hiver. Nous avons parlé de légumes peu courants comme des betteraves blanches, des pommes d'or, des radis pastèque... légumes qui colorent les assiettes. Nous pourrions accueillir des rencontres ou débats entre clients citadins et maraîchers. Pour moi c'est un pas en avant pour une réconciliation entre la ville et la campagne, l'industrie et l'agriculture. C'est un équilibre entre l'activité de l'aéroport de Villacoublay, celles de Burospace, le loisir au poney club de Monteclin et enfin l'agriculture avec la création de la ferme. A seulement une douzaine de kilomètres de Paris. Quelle opportunité !

J'espère de tout cœur servir prochainement une tarte aux courgettes de Gisy, un mille feuilles de betteraves de Bièvres ou un poulet aux tomates bio ou des tartines Poilâne aux poireaux, tout local !

J'espère que leur projet pourra se développer, il leur faut évidemment des serres pour affronter le froid et les aléas du climat et un entrepôt pour le matériel et la chambre froide, une boutique... l'emplacement est idéal, entre Burospace et Poilâne (qui me fournit mon pain).

J'attends leur première livraison sur le trajet de leur livraison à l'épicerie participative !

Véronique Banuls

Gérante du Mille feuilles 28 rue de l'église à Bièvres

27. Le 5 avril (courriel)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussigné Marc Albert Bourdassol, chef d'exploitation à la ferme de la Closeraie situé à Magny les Hameaux, apporte mon soutien au projet porté par François Bodin et Nicolas Revol pour l'implantation d'une exploitation maraîchère biologique sur la commune de Bièvres.

Je produis des légumes en maraichage biologique sur un terrain en location qui appartient à la commune de Magny les Hameaux.

La commune a un bail emphytéotique avec la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines et a créé cette ferme.

En 2019 la commune a mis en place un bâtiment d'exploitation dont je suis aujourd'hui locataire.

Cette ferme fournit désormais 5 AMAP dont 4 sont situées sur le territoire de Saint Quentin en Yvelines ainsi qu'une boutique à la ferme. Nous recevons un large soutien de ces différentes AMAP ainsi que des habitants de Magny les Hameaux.

Je suis tout à fait favorable à l'implantation d'une nouvelle ferme maraîchère sur le territoire. La demande est importante pour des produits locaux et de qualité, à l'instar de notre projet, la création d'une nouvelle exploitation biologique renforcerait l'offre pour répondre aux besoins des habitants et tisser du lien.

De plus le projet de la ferme de Gisy s'inscrit dans une logique territoriale et environnementale. Il proposera une complémentarité entre les exploitations, une mutualisation des moyens, un partage d'expertises et un système d'entraide entre les maraîchers locaux.

Ainsi, j'encourage vivement l'installation de la ferme de Gisy sur la commune de Bièvres.

Bien cordialement,

Marc-Albert Bourdassol

28. Le 6 avril (courriel)

Monsieur le Commissaire enquêteur

Notre association souhaite contribuer à l'enquête publique relative à la plaine de Gisy.

L'association pour la défense de la biodiversité en ville par les haies mélangées dite "Haie-Magique" est un acteur de référence en Essonne pour l'aménagement des espaces verts urbains mais aussi des franges périurbaines et des zones agricoles où elle plante des haies bocagères, notamment dans le cadre du plan de relance gouvernemental dont elle est l'un des opérateurs régionaux.

L'association est en relation suivie avec une vingtaine de communes en Essonne, dont Bièvres qui est l'un de ses plus anciens partenaires. Dans le département, l'association accompagne de nombreux collectifs, institutions locales, maraîchers (voir carte des implantations ici : <https://haie-magique.org/map/essonne/>). De ce fait, elle a une bonne connaissance du paysage local et de son tissu socio-culturel.

L'association souhaite signaler son avis favorable en faveur de l'installation d'une ferme en agroforesterie sur la plaine de Gisy. Du point de vue de la biodiversité locale, l'association a pu rencontrer les maraîchers lauréats de l'appel à projet de la ville et discuter de leur projet d'aménagement et d'exploitation. Il nous apparaît que ce projet saura allier production maraîchère et soutien à la biodiversité locale, notamment par la plantation d'arbres et de haies mélangées tout autour de la ferme, mais aussi en intra parcellaire et par la mise en place de jardin forêts et de mares.

Pour cette raison, notre association soutient ce projet et ses porteurs.

Bien à vous,

Laurent Samuel, Président

Association Haie-Magique

29. Le 6 avril (courriel)

Bonjour,

Juste quelques mots pour exprimer mon soutien à ce projet innovant et tourné vers un bel avenir, j'espère que ce beau projet verra le jour pour notre commune. Bravo pour cette belle initiative.

Cordialement,

Aurélien Doux

30. Le 6 avril (par courrier postal)

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis biévrois depuis toujours et consommateur de produits locaux. Je connais bien les fermes environnantes et je suis très attaché à la présence d'une agriculture de proximité. Je me réjouis de la perspective de la ferme maraîchère de Gisy à Bièvres qui permettra enfin d'exploiter la terre de cette parcelle, de nous fournir en produite bio, et de nouer des liens avec les maraîchers et partager leur engagement pour une agriculture responsable et respectueuse de la terre. Je renouvelle tout mon soutien à ce projet communal.

Bien cordialement,

J. Moindrot

31. Le 6 avril (par courrier postal)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En 2017, notre commune de Magny-les-Hameaux a porté un projet de création de ferme maraîchère similaire au projet porté aujourd'hui par la commune de Bièvres, objet de cette enquête publique :

- Valorisation d'un terrain agricole intercommunal en friche pour un projet de maraichage biologique ;
- Construction d'un bâtiment et d'un forage ;
- Possibilité d'intégrer des serres ;
- Mise à disposition d'exploitants (un maraîcher, arboriculteur, éleveur,...) dans une logique de circuit court de proximité.

La naissance de cette ferme sur notre commune a permis d'aborder la thématique alimentaire en répondant à la demande locale en produits bio, de donner vie à cet espace, de créer une dizaine d'emplois et de resserrer les liens sociaux autour de nouveaux acteurs locaux de la transition écologique.

Forts de cette expérience, nous avons contribué à nourrir les réflexions, les échanges et les phases clés du projet de la ferme de Gisy. C'est dans ce cadre que nous faisons partie du jury de l'appel à manifestation d'intérêt qui a conduit au choix des porteurs de projet qui co-construisent la ferme avec les représentants de la commune de Bièvres.

Nous encourageons pleinement cette démarche engagée par la commune de Bièvres, qui consiste à valoriser une parcelle agricole en friche pour la rendre fertile, nourricière pour les habitants et créatrice de liens. Notre expérience nous permet aujourd'hui de mesurer l'impact positif d'une ferme dans une petite commune d'Ile-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bertrand Houillon

Maire de Magny-les-Hameaux

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération SQY

32. Le 6 avril (courriel de Terre de Liens avec lettre jointe)

Projet agricole biologique de la ferme de la Plaine de Gisy

Intérêt général

Monsieur,

Le foncier agricole est aujourd'hui très difficilement accessible pour les porteurs et porteuses de projets qui souhaitent s'installer en agriculture biologique en Île de France. Le prix des terres agricoles dans les zones péri-urbaines franciliennes est supérieur à la moyenne nationale. Certaines ventes ont pu atteindre 40 000 € l'hectare ce qui rend difficile l'acquisition par les candidat.e.s à l'installation, dont les 2/3 ne bénéficient pas des aides à l'installation.

Par ailleurs, la plupart des terres qui se libèrent profitent à l'agrandissement des exploitations au détriment de l'installation de nouveaux agriculteurs et nouvelles agricultrices. Depuis 10 ans, 20% des fermes ont disparu quand la taille moyenne des fermes a augmenté de 25%. Pourtant, l'enjeu du renouvellement des générations d'agriculteurs est majeur, aux échelles nationale et territoriale, pour assurer notre sécurité alimentaire.

Ce sont les raisons pour lesquelles Terre de Liens accompagne les propriétaires privés et publics de foncier agricole dans la mise à disposition pérenne de leurs terres pour des porteurs et porteuses de projets. Cette mise à disposition est indispensable pour enrayer la déprise agricole que nous connaissons.

Dans cette optique, nous avons accompagné la commune de Bièvres au côté du Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Île de France dans la mise à disposition de la parcelle agricole de la plaine de Gisy. Cette mise à disposition est réalisée en contrepartie d'un loyer (fermage) dont le montant est strictement encadré réglementairement.

Ce projet d'installation porté par la commune est caractéristique de l'implication croissante des collectivités locales dans les questions agricoles et alimentaires. Elles répondent ainsi à la volonté des citoyens de retrouver des liens locaux entre productions agricoles et consommation, des liens directs entre paysans et consommateurs.

Les nombreux PAT (Programme Alimentaire Territorial) en cours en Ile-de-France confirment cette implication croissante des collectivités locales, qui n'est d'ailleurs pas une nouveauté en Ile-de-France puisque, par exemple, la première de celles-ci, la Région Ile-de-France, via son Agence des Espaces Verts, est propriétaire de 2 200 ha de terres agricoles et a permis l'installation de 140 agriculteurs.

La situation particulière de l'Ile-de-France, qui concentre 20% de la population française sur 2% de la surface agricole française rend particulièrement important le développement de ce type projet de proximité en périphérie des agglomérations. Ils contribuent à réduire la dépendance alimentaire de la région et permettent ainsi de réduire globalement le besoin de transport de ces produits sur de longues distances. Dans ce contexte, nos concitoyens sont particulièrement intéressés à disposer de légumes cultivés par une exploitation maraîchère près de chez eux, laquelle exploitation maraîchère requiert, pour être viable économiquement, des bâtiments d'exploitation adaptés.

Enfin, le projet proposé est un remarquable exemple de prise en compte des multiples enjeux liés aux activités agricoles en milieu périurbain. Il concilie la production agricole avec la qualité des milieux, par le choix de l'agriculture biologique mais aussi par le choix de l'agroforesterie qui permettra de mettre en synergie production agricole, biodiversité, garantie de la santé des riverains (pas d'épandage de pesticides chimiques), stockage de carbone et qualité paysagère.

Nous sommes convaincus que ce projet sera un exemple pour une agriculture périurbaine renouvelée et qu'il contribuera à recréer un lien, trop distendu, entre les citoyens et la profession agricole.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Jean René Larnicol

Représentant Légal

33. Le 6 avril (courriel)

Bonjour,

Je trouve cette initiative de la part de notre mairie très louable et tournée vers un avenir plus vert. Cela renforcera la production agricole locale et nous permettra, ainsi qu'à nos voisins d'autres communes peut être, d'acheter des produits locaux. Heureusement, il y a de plus en plus de communes qui prennent leur destin en main car nous ne pouvons plus attendre que les choses bougent au niveau régional, voire national.

Un grand merci pour ce projet et le travail que cela implique pour beaucoup de gens, merci aussi de la part de nos enfants et des générations à venir !

Claudia Schanze Cervantes

34. Le 6 avril (courriel)

Monsieur l'enquêteur,

En ma qualité de biévroise résidant dans la commune de Bièvres depuis 19 ans et de fille d'agriculteur, j'ai pris connaissance avec intérêt du projet de création d'une exploitation agricole biologique en circuit court à proximité immédiate de la manufacture Poilâne.

Je tenais à vous témoigner mon vif soutien à ce projet qui me semble concilier de nombreux atouts pour la commune, parmi lesquels :

- exploiter ces terres en friche depuis de bien trop longues années ;
- les valoriser à travers des productions bio tout en permettant à un agriculteur de s'y installer : c'est un signal très fort envoyé aux générations futures sur la préservation de terres agricoles en région parisienne.
- proposer à la population locale une offre de produits frais en circuit court, de type AMAP. La crise du Covid a révélé combien nous étions dépendants des circuits de ravitaillement transitant

par Rungis et combien il était essentiel de revenir à des circuits courts. Encourager la production locale est un enjeu fort.

Nous avons la chance de disposer d'un terrain agricole qui permet de développer un projet raisonné et mûrement réfléchi par la municipalité biévroise.

De mon point de vue les contraintes identifiées dans le dossier, telles que la nécessité de construire un logement et des serres sur un terrain agricole, ne doivent pas être un obstacle à son aboutissement, bien au contraire. Quoi de plus naturel que de devoir prévoir les bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole ?

La région parisienne ne peut se limiter à abriter des activités à vocation tertiaire, ce serait une très mauvaise équation pour le futur. Les agriculteurs y ont toute leur place et leur installation mérite d'être encouragée par des projets de cette nature.

J'espère vivement que ce projet porté par la municipalité et soutenu par de nombreux acteurs externes, pourra voir le jour dans l'intérêt de tous.

Je reste à votre disposition si besoin,

Joëlle Lecoq.

35. Le 6 avril (courriel)

A l'attention du commissaire enquêteur,

Nous sommes une association de consommateurs de Massy entretenant un circuit court avec différents producteurs, petits agriculteurs "paysans" (AMAP Massy-Manger-Bio). A ce titre, nous sommes en contact avec Nicolas et François depuis plusieurs mois pour créer un partenariat aux termes duquel une partie de leur production serait vendue à nos adhérents.

La présence de ces maraîchers à proximité immédiate de notre groupe de consommateurs est parfaitement conforme aux valeurs fondatrices du mouvement des AMAP, consistant à soutenir une agriculture paysanne, localisée à proximité des consommateurs (circuit court).

Dans ce contexte, nous soutenons sans réserve le projet d'implantation de maraîchers sur la plaine de Gisy.

Pour le Conseil d'Administration de Massy-Manger-Bio, la Présidente,

Elisabeth Thibout

36. Le 7 avril (lettre déposée dans le registre)

Contribution à l'Enquête Publique sur la Plaine de Gisy et la Révision Générale du PLU

1 - Merci pour ce retour à la vocation agricole de ce terrain et qui plus est, à la vocation maraîchère qui était celle de notre commune et des communes voisines il y a maintenant plusieurs dizaines d'années. Pour rappel, la commune de Bièvres était entre autre spécialisée dans la culture de la fraise.

2 - De revenir à l'agriculture de proximité et de qualité telle que décrite dans ce projet et complémentaire de celle pratiquée sur le plateau de Saclay.

3 - Je préconiserai une gestion par stockage des eaux de ruissellement globalement sur le plateau, y compris la BA 107, plutôt que de réaliser un forage pour atteindre la nappe phréatique.

L'Utilisation du Bassin de retenu situé au nord de la zone d'activité de Burospace pourrait servir à cette fin. L'étude et la réalisation de cette gestion pourrait être confiée au syndicat Intercommunal SIAVB dont les compétences en la matière ne sont plus à démontrer.

4 - Il me semble que la mise en route d'un tel projet nécessitera, dans un premier temps, une participation financière d'équilibre de la commune dont les règles seront à définir. Cette participation limitée dans le temps doit être considérée comme un investissement pour l'avenir. Compte tenu des remarques ci-dessus, j'émet un avis globalement favorable sur ce projet.

Fait à Bièvres le 07 avril 2022

Christian Jouane

91570 Bièvres

37. Le 7 avril (document déposé dans le registre)

Commentaire sur le projet de ferme agrobiologique de la plaine de Gisy (Commune de Bièvres)

Le soutien à une expérience de maraîchage "biologique" sur une terre en friche appartenant à la Commune est tout à fait louable. Il est donc heureux que ce projet datant d'une dizaine d'années ait été relancé.

Le dossier de présentation est très élaboré, en ce qui concerne la détermination des exploitants et leur compétence technique et le projet a reçu l'aval d'experts concernant sa valeur environnementale et sa réponse au cahier des charges de l'agriculture biologique.

Plusieurs points demeurent cependant à préciser :

- l'approvisionnement en eau : il est regrettable que, en dépit des recommandations faites dans l'étude Abiosol dès 2012, on ne dispose d'aucune indication sur la structure hydrogéologique du sous-sol et les quantités disponibles. L'appel recommandé à un sourcier et à une entreprise spécialisée n'a pas été entendu. Et l'estimation de la consommation d'eau mériterait d'être plus étayée.

- la mise aux normes biologiques des sols a été opérée à l'aide de pacage de moutons et d'ânes durant plusieurs mois, puis de semis de graminées d'assainissement. Mais aucune précision n'est apportée sur l'impact de cet amendement sur des sols très dégradés et chimiquement pollués.

Le volet financier de l'opération demeure également incertain :

- en ressources, la commune a déjà abondé son soutien initialement fixé à 250 000, puis à 300 000 euros lors de la réunion publique de présentation du projet. Il semble que l'on en soit déjà à 750 000 euros. Les subventions demandées ont pour certaines, reçu des réponses de principe favorables (VGP). Il aurait été souhaitable, à ce stade de démarrage de l'exploitation, d'avoir plus de visibilité ...

En recettes, les débouchés en circuit court de la production sont rien moins qu'assurés, compte tenu des incertitudes qui demeurent sur les objectifs de nature, de quantité, de qualité et de prix de vente des productions.

En l'absence de projection (avec fourchette haute et basse), on ignore si l'exploitation nécessitera un soutien complémentaire, sur quelle durée et dans quelles conditions. Or, il s'agit avant tout, pour les exploitants, d'une entreprise commerciale visant à une rentabilité financière dans les conditions du marché.

Présenté par Marc Lavergne

38. Le 7 avril (manuscrite)

Pour la commune et ses habitants c'est un projet très intéressant et tourné vers l'avenir. Mais ce qui m'inquiète est le forage, d'autant plus avec l'important réseau hydrographique souterrain de Bièvres.

Anne-Marie Perrier (Bièvres)

39. Le 7 avril (courriel)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique visant à modifier le PLU de la parcelle agricole de Gisy pour y implanter une ferme maraîchère biologique, l'équipe de l'Épi biévrois souhaite exprimer son soutien au projet.

L'Épi biévrois est une épicerie participative sous forme associative, créée en 2020 et visant à donner accès aux biévrois à une alimentation et des produits locaux et sains (biologiques certifiés ou non). Le maraîcher biologique qui doit s'installer sur la plaine de Gisy fait partie, tout comme nous, du réseau d'initiatives citoyennes de Bièvres qui participe à sensibiliser le grand public à l'alimentation durable et au respect de l'environnement, mais également à améliorer l'accès à des produits de qualité et à un prix accessible pour les habitants.

Le projet de la plaine de Gisy a été monté en totale transparence et bienveillance avec notre équipe, qui a été consultée à plusieurs reprises, depuis le choix des maraîchers, jusqu'au choix des produits à proposer par la ferme. Nous avons très hâte de pouvoir proposer les produits de la ferme à nos adhérents, mais également de leur proposer des événements participatifs dans la ferme, pour que tous puissent goûter au plaisir du maraîchage et apprendre les ficelles de l'agriculture bio !

En témoigne le succès de la proposition de notre épicerie, qui dispose aujourd'hui d'un réseau de 70 foyers, les biévrois ont envie de s'impliquer dans la transition vers une alimentation durable et saine, et d'avoir un village vivant, tourné vers l'avenir et vers l'environnement, porteur de projets tels que celui de la plaine de Gisy.

Nous apportons donc notre entier soutien au projet et aux maraîchers, en espérant pouvoir bientôt goûter les bons produits cultivés à deux pas de chez nous !

Carole Renner, Présidente de l'association "L'Épi biévrois"

40. Le 7 avril (courriel)

Bonjour,

Membre d'une association de jardins partagés, je trouve ce projet très intéressant et je lui apporte mon soutien.

Bien cordialement,

Luc Lebourgeois

41. Le 7 avril (courriel) : courrier de l'association Terre et Cité

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me permets de vous contacter au sujet de l'enquête publique sur la plaine de Gisy et sur la modification du plan local d'urbanisme sur la commune de Bièvres et dont la dernière permanence aura lieu ce vendredi 08/04/2022. Terre et Cité, association qui préserve et valorise l'agriculture et les espaces naturels sur le plateau de Saclay, souhaite apporter son soutien à ce projet qu'elle a suivi depuis le début, dont elle connaît le dossier et ses impacts sur le territoire.

Ainsi Caroline Doucerain, la présidente de l'association souhaiterait vous rencontrer ce vendredi à 16h30 afin de discuter des enjeux de l'agriculture et des nouvelles installations et de l'approvisionnement local alimentaire sur notre territoire.

De plus, ce projet est connu de la part des agriculteurs du territoire qui vous feront parvenir leurs avis. Dans un premier temps, vous pourrez trouver ci-joint une lettre de soutien de la part de Charles Monville, agriculteur éleveur sur la commune de Bièvres. (*voir ci-dessous*)

En vous remerciant de votre attention,

Cordialement,

Camille Lion

Stagiaire Terre et Cité

42. Le 7 avril (courriel)

Bonjour,

Ravis de voir naître un projet tel que celui de cette ferme maraîchère dans ma Commune.

Consommer local, pouvoir acheter des produits de qualité et respectueux de l'environnement est une priorité pour nous. Pouvoir le faire à vélo est aussi un plus !

Nous suivrons le déroulement et l'avancée des travaux.

Cordialement

Carole Beauchet

43. Le 7 avril (courriel)

Bonjour,

En tant que jeune maman Bièvroise qui prône l'alimentation saine et locale au quotidien je me réjouis de voir ce très beau projet naître dans notre commune.

Cette ferme apportera également un nouveau lieu de nature et de culture respectueuse de l'environnement qui reflète, selon moi, le futur de notre alimentation.

J'espère que ce lieu sera également un lieu d'apprentissages et de pédagogie pour nos enfants.

J'ai hâte de trouver au plus vite les premiers légumes biévrais sur notre marché ou ailleurs.

Bravo et merci.

Mélanie Julien

44. Le 7 avril (courriel)

Objet : Soutien au projet d'exploitation maraîchère de Bièvres et avis sur l'enquête publique sur la plaine de Gisy et sur la modification du plan local d'urbanisme

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussigné, Charles Monville, éleveur de poulets & poules pondeuses en agriculture biologique à Bièvres, apporte mon soutien au projet d'installation maraîchère porté par François Bodin et Nicolas Revol sur les 5 ha de la plaine de Gisy mis à disposition par la commune de Bièvres, à environ 7km de ma ferme. J'œuvre depuis 2010 au développement des circuits courts alimentaires et pour la valorisation du monde agricole du plateau de Saclay à travers mon métier et j'estime que ce projet a pour intérêt le développement d'une agriculture biologique et locale à destination du grand public et aura également une vocation de sensibilisation. Étant moi-même producteur d'œufs de poules à Bièvres, avec une vente de produits à la ferme ainsi

qu'en AMAP, j'estime qu'une demande forte de produits locaux est présente sur le territoire et que cette nouvelle exploitation permettra d'y répondre.

L'installation d'une exploitation permettant la valorisation de produits du plateau, le développement de circuits courts et de liens sur le territoire entre habitants et agriculteurs dynamisera le territoire sans impacter les exploitations déjà présentes au regard de la forte demande des consommateurs.

De plus, une nouvelle exploitation sur le territoire permettra de continuer à assurer et affermir le lien fort déjà existant entre les différents agriculteurs du territoire. Ainsi, l'aide apportée par la mairie pour cette installation est bienvenue au regard de la difficulté d'installation que nous connaissons actuellement, en particulier sur un territoire périurbain comme le nôtre où les enjeux d'assurance alimentaire sont grandissants.

Comme pour mon exploitation, leur installation est facilitée par un acteur extérieur, pour leur part la commune de Bièvres, pour ma part l'Agence des Espaces Verts. Cette installation est adaptée à la taille et aux besoins de nos communes et participe à l'ambition de recréer un système agricole durable et de bon sens, où les agriculteurs peuvent s'entraider et être acteurs du tissage de lien sur le territoire.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Charles Monville

45. Le 7 avril (courriel)

L'installation projetée d'une exploitation maraîchère biologique dans la plaine de Gisy s'avère opportune à plus d'un titre. D'une part, elle permettra de redonner une fonction au terrain d'une ancienne exploitation, en friche depuis de longues années, et d'assurer ainsi une continuité de l'activité agricole sur cette partie du plateau de Villacoublay, enclavée dans le tissu urbanisé et déconnectée du reste des espaces agricoles situés au sud de la commune de Bièvres. D'autre part, elle est porteuse de sens, mêlant un mode de production respectueux de l'environnement et économe en ressources, et des modalités de commercialisation en circuit court, tout en créant des interactions bienvenues avec les habitants de la commune, particulièrement attentifs à la qualité de leur alimentation et à son origine. L'intégration paysagère de l'exploitation est remarquablement pensée et les différents cycles de production garantissent non seulement la pérennité d'un modèle soucieux des équilibres naturels mais également la capacité de la parcelle à régénérer la biodiversité et à assurer son expansion sur le long terme.

C'est la raison pour laquelle, je soutiens sans réserve le projet.

Laure Darcos

Sénatrice de l'Essonne

Conseillère départementale de Gif-sur-Yvette

46. Le 7 avril (courriel)

Bonsoir,

Juste pour vous dire que j'adore ce projet !

Comme mère d'une famille il faut penser à l'avenir, à l'écologie pour tous. Et ce projet est un pas dans la bonne direction pour une ville verte. Je le supporte absolument et suis impatiente de l'avoir dans notre ville.

Bien cordialement,

Nicola Ganaye

47. Le 7 avril (courriel)

Bonjour,

Notre association des Jardins de la Fontaine située dans le cœur de Bièvres et dédiée à des cultures potagères et ornementales en agro écologie, souhaite apporter son total soutien au projet de la Ferme de Gisy.

Nous soutenons en effet ce projet innovant et vertueux, tourné vers l'avenir, pour la résilience alimentaire et la relocation d'une agriculture nourricière sur notre commune. Cette ferme redonnera vie à cette terre agricole en friche depuis 2008.

Merci de votre attention,

Cordialement.

Caroline Pfrimmer

Association des Jardins de la Fontaine

48. Le 7 avril (courriel)

Bonjour

Je souhaite par ce message apporter mon soutien au projet de la ferme de Gisy sur la commune de Bièvres.

En tant que biévrois, ce projet nous permettrait de consommer des produits locaux achetés en circuit court.

Nous sommes donc favorables à l'implantation de cette ferme.

Bien cordialement,

Amélie et Clément Rochefort

49. Le 7 avril (courriel)

Bonjour,

Je souhaitais juste apporter mon soutien pour ce beau projet de la ferme maraîchère pour les Biévrois qui est tout à fait en adéquation avec mes valeurs : du frais, du bio, le respect de l'environnement et le respect animal, le circuit court et participatif.

L'avenir de notre planète est dans ce genre de projet avec le respect environnemental et animal, la création de communautés participatives en éduquant les adultes et les enfants. C'est un projet très pédagogique !

J'ai hâte de voir ce projet débiter et aider à planter les premiers arbres puis récupérer des œufs de poules heureuses !

Merci à l'équipe de Bièvres de mettre toute son énergie pour voir aboutir ce projet.

Bien cordialement,

Stéphanie Estrangin

Naturopathe - Réflexologue

50. Le 8 avril (courriel)

Lettre du Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France, envoyée par courriel par Céline Santos Nunes, directrice générale.

Objet : réponse à enquête publique au sujet de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bièvres.

Monsieur,

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France, ayant accompagné la commune de Bièvres dans son projet agricole sur la plaine de Gisy, souhaite apporter son avis dans le cadre de l'enquête relative à la modification de son Plan Local d'Urbanisme.

En tant que Groupement des Agriculteurs Biologiques, nous avons pour objectif le développement cohérent et durable de l'agriculture biologique sur le territoire régional.

En lien avec les nouvelles attentes sociétales, nous agissons pour sensibiliser les agriculteurs et les étudiants de l'enseignement agricole aux changements de pratiques et pour accompagner l'évolution et la création de nouvelles fermes en agriculture bio. Par ailleurs nous sensibilisons et accompagnons les collectivités locales sur le foncier, sur la mise en place de circuits de proximité, notamment en restauration collective, et sur la préservation de l'eau sur leur territoire.

Le GAB IdF assure également un travail de promotion et de structuration des filières agricoles biologiques.

Le projet de déploiement d'une ferme biologique porté la commune de Bièvres et les deux maraîchers en cours d'installation présente plusieurs objectifs pour le territoire et ses habitants : d'abord bien sûr la production de légumes ainsi que de fruits et d'œufs, destinés à une clientèle locale, en recherche de produits biologiques frais et de qualité, l'offre étant encore insuffisante dans notre région très dense. Cette production locale participera à l'amélioration de la qualité de l'alimentation des Biévrois et Biévroises.

De plus, l'activité agricole, menée selon le cahier des charges de l'agriculture biologique et dans une démarche de diversification des productions avec l'implantation d'arbres fruitiers et d'élevage de poules pondeuses, permettra d'entretenir et de valoriser un site intégré dans un environnement remarquable pour ses paysages et sa biodiversité, celui de la vallée de la Bièvre.

Or toute activité agricole nécessite la construction d'un bâtiment à usage agricole présentant une surface suffisante pour stocker du matériel (tracteur, outils de travail du sol ou autres,

matériel de récolte etc.), stocker des légumes en chambre froide notamment, une salle de vie et un bureau.

De plus, sous notre latitude, la présence de petites serres tunnels est indispensable, en complément des cultures dites « de plein champ », pour pouvoir cultiver et récolter des légumes quasiment toute l'année, et ainsi assurer une gamme de légumes locaux aux clients durant toute l'année, gage de fidélité des consommateurs. L'installation de ces tunnels est indispensable pour la viabilité sur le long terme d'une activité maraîchère en circuits courts.

Il est à noter que les serres tout comme le bâtiment font l'objet d'une approche paysagère en lien avec la commune et ses partenaires (notamment le CAUE 91) afin d'assurer leur intégration dans l'environnement de site classé.

De plus, la création d'un forage est indispensable afin d'irriguer les légumes à certaines périodes de l'année, en fonction des besoins des cultures, toujours dans un but de récolte sur une plage de temps la plus large possible.

En tant que GAB, nous soutenons donc la démarche de la commune de Bièvres de réviser son PLU pour permettre d'autoriser une surface suffisante en bâtiment agricole et en serres, ainsi que les autres aménagements nécessaires au projet agricole, ceci afin de favoriser l'installation viable sur le long terme, d'une activité maraîchère biologique diversifiée, qui bénéficiera aux habitants, tant pour la fourniture de produits que pour la préservation de la biodiversité et du paysage.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

51. Le 8 avril (courriel)

Bonjour,

Après lecture du dossier sur le projet de Gisy, nous voudrions, mon mari et moi, vous faire part de notre avis très favorable pour ce projet.

En effet, au-delà du fait que cela permettrait d'apporter une dynamique complémentaire à la commune, l'aspect biologique de ce projet nous sensibilise particulièrement.

Par ailleurs, l'opportunité de consommer au plus près est un vrai plus, et œuvre dans une dynamique positive pour l'environnement, sujet clé de notre avenir et de celui de nos enfants.

Enfin, optimiser les terres de la commune en évitant de les laisser en friche, créer des emplois et mettre en lumière le travail des cultivateurs sont des points également importants dans ce projet.

En espérant vivement que ce projet prenne vie dans les prochaines semaines.

Marie Louarn

Yann Blouet

52. Le 8 avril (courriel)

A Monsieur le commissaire enquêteur Joël Eymard,

Je suis Laurent Marbot, maraîcher associé de la SCOP SAS La Ferme de l'Envol installée sur le territoire des agglomérations de Cœur d'Essonne et du Val d'Essonne depuis janvier 2020. Je suis également Président de la SCIC Société des Fermes Agroécologiques qui regroupe tous les partenaires publics et privés de notre ferme. C'est un projet qui a pour objectif de regrouper tous les acteurs et parties prenantes qui veulent œuvrer au développement d'une agriculture nourricière et durable pour notre territoire. Cette SCIC regroupe des agriculteurs, des élus des deux agglomérations, des distributeurs et des restaurateurs, des associations de citoyens (AMAP) et des investisseurs privés.

Nous avons bénéficié du foncier rendu disponible par le retour au domaine public de l'ancienne base aérienne 217, les agglomérations désormais propriétaires de ce terrain ont voulu mettre en place un développement économique diversifié en y incluant le domaine agricole et l'amélioration de l'autonomie alimentaire du territoire. Suite à la création de notre ferme, Cœur d'Essonne a répondu et été lauréate de l'appel à projet national des Territoire d'Innovation et de Grande Ambition avec Le SESAME (<https://www.coeuressonne.fr/lagglo/grands-projets/sesame-le-bio-souvre-a-vous/>).

L'objectif est de créer ou convertir 100 fermes à l'agriculture biologique et à l'approvisionnement local, afin de nourrir 10% de la population et 50% des cantines publiques.

L'Agglomération Cœur d'Essonne est propriétaire du terrain et a fait un bail emphytéotique à la SCIC qui a fait un bail rural à la SCOP. La SCIC finance et réalise les investissements fonciers (Bâtiments agricole, logements des agriculteurs, serre et forage) et assure la commercialisation

des produits de la ferme en dégageant un bénéfice permettant de rembourser les crédits finançant ces infrastructures.

Ces projets de partenariats public/privé axés sur l'autonomie alimentaire, le respect de l'environnement et le développement économique nous paraissent plus que jamais répondre aux enjeux sociétaux actuels, l'envolée des prix des énergies fossiles et électriques vient aujourd'hui conforter ce besoin.

Jusqu'en 2020, j'étais Président du Groupement des Agriculteurs Biologique d'Ile de France et nous étions sans arrêt sollicités par des communes, des départements ou la région pour les aider à répondre à la demande de leurs citoyens d'être alimentés en circuit courts et bio, à la maison mais aussi dans les cantines scolaires, d'entreprises, d'hôpitaux ou d'EHPAD. Nous avons mis en place des outils tels des formations pour le personnel ou une coopérative d'agriculteurs pour faciliter l'approvisionnement, mais nous essayions surtout de les faire participer à l'installation de nouvelles fermes afin d'accélérer le développement de l'offre. En plus des aides financières de la région et des départements, de nombreuses communes ont mis à disposition du foncier tout en finançant une partie des infrastructures pérennes sur des terrains qui restaient leur propriété. Cela a permis l'installation de nombreuses fermes et la conversion de très grandes surfaces en agriculture biologique orientées vers une production vivrière à destination de la population du territoire.

Le projet de la Ferme de Gisy remplit selon nous tous les critères d'une ferme exemplaire et répondant aux besoins de son territoire. C'est pourquoi nous souhaitons apporter notre soutien à ce projet dans le cadre de cette enquête publique liée à la modification du PLU. Ces modifications sont essentielles pour la viabilité économique de cette ferme, et donc pour qu'elle puisse impacter positivement le territoire de façon pérenne. A notre sens, une ferme écologique et productive dans un territoire ayant su préserver du foncier agricole si proche de la capitale ne peut pas ne pas voir le jour. C'est une tâche ardue pour les porteurs de projet, l'accompagnement de la commune est une clé essentielle de leur réussite.

N'hésitez pas à me contacter si vous voulez échanger plus précisément sur ces sujets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Marbot

53. Le 8 avril (courriel)

Madame, Monsieur,

Biévrais depuis une quinzaine d'années, nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt le projet d'implantation d'une ferme maraîchère biologique. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la dynamique de Bièvres, un village qui cherche à préserver son authenticité, tout en allant de l'avant et plaçant sa confiance dans des projets innovants.

Nous souhaitons donc exprimer à travers ce mail tout notre soutien pour ce projet qui tient à cœur à beaucoup d'habitants de la commune et qui s'inscrit dans une démarche écologique et responsable à laquelle nous sommes très sensibles.

Cordialement,

Hortense et Denis Brogniart

54. Le 8 avril (courriel)

Bonjour,

J'ai lu avec intérêt l'enquête publique relative à la plaine de Gisy.

Je souscris totalement à ce projet qui j'espère verra le jour prochainement.

Il est positif pour Bièvres et ces alentours et s'inscrit parfaitement dans les débats liés à l'ESS actuels.

Bien à vous,

Sophie Lasbleis, biévroise.

55. Le 8 avril (courriel)

Bonjour,

Nous supportons le projet Gisy !!!

Belle initiative qu'il serait dommage de rater !

Merci.

Adèle Lefèvre

56. Le 8 avril (courriel)

Monsieur le commissaire enquêteur

Après avoir lu les principaux documents relatifs à l'enquête publique concernant l'installation d'une ferme écologique sur la plaine de Gisy, je me permets de vous faire quelques observations. Je suis favorable au projet qui correspond tout à fait à la destination de ces terres classées en catégorie A sur la PLU de la commune.

Ces terres sont à l'abandon et je trouve qu'elles méritent d'être exploitées d'une manière ou d'une autre correspondant à leur nature sur le PLU ;

Ce projet valorisera ce secteur, très fréquentés les WE par les cyclistes.

Les bâtiments seront construits dans le prolongement de ceux de Burospace donc, pas de gêne visuelle type bâtiment isolé dans un champ.

La ferme, qui sera exploitée avec l'aide de diverses associations déjà établies sur ce type de structure ne pourra que profiter de telles expériences en la matière.

Et la volonté des exploitants semble forte pour développer ce projet.

Par ailleurs, ce type d'exploitation correspond très bien à l'évolution actuelle des modes de consommations de franciliens et au-delà, des habitants proches des villes qui préfèrent les circuits courts.

L'intérêt pédagogique, en outre, pour les enfants des écoles biévroises (ou des communes proches) est évident.

En outre, la restauration scolaire des écoles se fait en cuisine centrale et offrira un débouché à ces cultures.

Ce sera l'occasion d'un partage avec les parents également.

Les salariés de Burospace pourront également être intéressés par ce type de structure.

Les quelques points négatifs ne doivent pas impacter le projet qui, pour l'essentiel, est un projet qui sera accueilli positivement et avec enthousiasme par les biévrois.

L'aspect écologique qui pourra en ressortir n'en sera que plus enthousiasmant.

Michel Grenard,

57. Permanence du 8 avril : (observations orales)

Mme Curvale et Mme Roussel-Hard, conseillères municipales, déplorent l'insuffisance d'information des élus et s'inquiètent des risques financiers du projet. Elles contestent aussi le projet en ce que l'eau issue du forage prévu va être gaspillées par évaporation sur les cultures de pleine terre hors serres. Elles rédigent les observations ci-dessous dans le registre.

58. Le 8 avril (manuscrite)

Projet : la ferme de Gisy

Sur le respect des règles de la démocratie : ce projet n'a fait l'objet d'aucune communication au conseil municipal.

- Sur la procédure de choix des candidats, aucune communication sur les critères de sélection, les notes obtenues par les candidats.
- Sur les études techniques diligentées par la ville : aucune communication sur le choix des bureaux d'étude ni les contrats passés, leur montant ni le contenu des études.
- Sur les aspects économiques du projet : investissements, maîtrise d'œuvre, fonctionnement, aucune communication.

Sur le projet de maraichage :

A l'heure où la filière agricole repense ses modèles pour économiser l'eau, il est inexplicable de se lancer dans une culture maraîchère classique en pleine terre qui utilise beaucoup d'eau dont la majorité repart en nuages... ce terrain, sans ressource en eau et dont le sol est mauvais (pierreux) n'est pas propice au maraichage. Une culture d'arbres fruitiers serait préférable, par exemple. Le forage en eau est une mauvaise réponse, qui déstabilisera les flux aquatiques profonds. A noter qu'un forage proche a déjà été réalisé pour le golf de la base 107 (Villacoublay).

Sur l'équilibre économique :

- aucune communication n'a été faite au conseil municipal hormis des informations successives contradictoires et peu documentées : 500 k€ en octobre puis 750 k€ récemment sans qu'il soit précisé s'il ne s'agit que des coûts de construction ou des coûts avec les bureaux d'étude et la maîtrise d'œuvre, etc.

- les investissements des maraichers seront garantis par quelle banque et, en cas de défaillance, la ville devra rembourser le prêt. La question de la transparence est obligatoire dès ce stade du dossier.
- Aucune étude d'équilibre économique n'a été faite avec les autres agriculteurs présents sur notre territoire, ainsi que la vente sur les commerces biévrois (déjà très fragiles sur ce secteur)
- Aucun plan sur les années à venir sur le fonctionnement pour la commune.
- En cas d'échec avec les agriculteurs, comment fait-on ? Quels remboursements par la commune et les biévrois ?

Sur l'intérêt général :

Ce projet n'est pas d'intérêt général. A ce stade, c'est une dépense pour exploiter cette parcelle : forage profond, bâtiment agricole, serres agricoles, alors qu'une ferme sobre en eau avec des cultures appropriées au terrain et à l'environnement serait un plus pour les biévrois.

Sur la protection du site classé :

Une culture maraichère n'est pas approuvée car il faudra beaucoup d'eau nécessitée aussi par la forêt alentours. Le site classé a davantage besoin d'une renaturation.

Florence Curvale

59. Le 8 avril (manuscrite)

Si le projet de ferme n'est pas totalement contestable, je tiens à noter :

- Un manque de transparence vis-à-vis du conseil municipal et donc des biévrois. Toute la gestion du projet a été opaque depuis le début. Contrairement aux dispositions du code général des collectivités territoriales (L.2122-23 notamment) le maire n'a pas informé le conseil municipal de l'arrêté pris pour l'ouverture de l'enquête publique. Ce sont les affiches dans Bièvres qui ont officiellement informé les biévrois.
- L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé sans information préalable du conseil municipal et le jury s'est réuni sans communication en particulier en direction des élus de l'opposition. Au moins un candidat n'a jamais été reçu, sans explication. Le processus de choix est obscur.
- Nous ne disposons aujourd'hui, malgré les relances, d'aucune information sur le contenu du contrat qui liera Bièvres et les porteurs de projet et en particulier sur les garanties que la ville devra apporter en cas de défaillance financière. Il serait inopportun que les contribuables doivent financer un projet non viable.
- Pour la gestion du projet, mis à part une réunion publique en novembre 2021 où tout a été présenté de façon vague et vaguement chiffré, le projet n'a jamais été présenté en conseil municipal avec des aspects financiers clairement exposés, sinon par bribes (forage, demandes de subventions, ...). Aucune vision globale des enjeux, du coût, des recettes, et la fiabilité économique n'a pas été démontrée.
- Les pratiques agricoles choisies semblent dépassées à l'heure où les agriculteurs réfléchissent à de nouvelles formes de culture adaptées aux changements climatiques et à la rareté en eau. Les pratiques de culture évoluent notamment vers la permaculture moins gourmande en eau. Le choix d'un forage coûteux est surprenant tant par son coût que par la gestion archaïque de l'eau qu'il présuppose. De plus dans une vallée, les incidences d'un forage profond dans le réseau souterrain sont inconnues et le SIAVB ne semble pas avoir été consulté. L'eau est peu présente sur ce plateau et c'est peut-être ce qui aurait dû guider en premier lieu la réflexion sur la création d'une ferme à cet endroit-là. Enfin, à quelques kilomètres de là, il existe plusieurs fermes où on peut s'approvisionner, et cela pose la question de l'intérêt général. Est-ce aux collectivités publiques d'investir dans les activités économiques ?

N. Roussel-Hard

60. Permanence du 8 avril :

MM. Bodin et Revol, les porteurs du projet, sont interrogés par le commissaire enquêteur, en présence de Mmes Curvale et Roussel-Hard, de M. et Mme Neveu, M. Sabatier et M. Mias. Ils précisent certains éléments qui ne figurent pas au dossier :

- Un compte d'exploitation prévisionnel a bien été fourni à la ville de Bièvres pour la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Il a été mis à jour depuis à la suite de la phase de co-construction entre les porteurs de projet et la commune de Bièvres. *Le*

*commissaire enquêteur demande alors au service urbanisme la copie de ce document, qui lui est remis et dont la page de garde et le sommaire figurent en **annexe 4**. Le reste du document étant assujéti à la confidentialité des données ne peut être rendu public, mais le commissaire enquêteur en a disposé intégralement.*

- Leurs investissements sont prévus en deux phases : une première en 2022 correspondant au démarrage financé par 30 000 € d'apport personnel plus 50 000 € d'emprunts bancaires avec garantie pour moitié sur leur patrimoine personnel et pour moitié par France Active. Une seconde phase en 2023 qui portera leur investissement total à 400 000 € financé par environ 100 000 € de subventions agricoles (PAC et PCAE) et par emprunt bancaire auprès du Crédit Mutuel avec une garantie financière de l'INAF (Initiative Nationale pour l'Agriculture Française).
- Le montant du fermage (équivalent du loyer) à payer à la ville de Bièvres n'a pas encore été fixé mais il est strictement encadré par la loi. Il devrait être compris entre 1000 et 2000 € par an.
- En ce qui concerne le démarrage de l'exploitation, le labour du terrain a été réalisé il y a trois semaines par la ferme Vandame de Villiers-le-Bâcle. Le sol a été amendé par du compost et du broyat en septembre 2021 afin de préparer la terre à accueillir les cultures maraichères dès cette année.
- Les cultures seront réalisées et entretenues principalement manuellement. La ferme sera peu mécanisée et le tracteur utilisé principalement pour le transport de charges lourdes.
- Les porteurs de projets paraissent confiants sur sa viabilité compte tenu des contacts qu'ils ont pris avec des acheteurs potentiels et avec d'autres exploitants agricoles locaux. Selon eux, la demande de produits frais locaux et bio dépasse l'offre et ils n'auront aucun mal à vendre leur production.
- Ils ne prévoient pas de magasin de vente à la ferme mais de commercialiser via des points relais regroupant un certain nombre de consommateurs. *(Ce point rassure M. Sabatier qui s'inquiétait de la circulation engendrée par la ferme dans les rues voisines.)* Ils sont également ouverts à ce que leurs légumes soient vendus par les commerçants de Bièvres s'ils sont intéressés
- Ils souhaitent réaliser des portes ouvertes et événements ponctuels sur la ferme afin de partager leur expérience et sensibiliser aux enjeux écologiques, alimentaires ainsi que du réchauffement climatique.
- Interrogé sur le montant de 750 000 € d'investissement de fonds publics prévu par le projet qui pourrait constituer un avantage vis à vis d'autres maraîchers, ils précisent qu'il existe deux grands modèles dans l'agriculture :
 - Soit le paysan est propriétaire et fait tous les investissements que prévoit de faire la commune aujourd'hui. Son investissement est alors important mais il capitalise et peut revendre sa ferme pour financer sa retraite. Même si les montants d'investissement sont importants, le risque lié à l'emprunt bancaire est moins élevé car la banque peut utiliser la ferme comme garantie aux prêts plutôt que le patrimoine personnel des paysans.
 - Soit le paysan est locataire (que ce soit d'une commune ou d'un particulier). Dans ce cas, le foncier et la ferme ne lui appartiennent pas. Il ne peut pas compter sur une revente pour financer sa retraite. En cas de départ ou faillite, le propriétaire conserve les investissements et les aménagements que le paysan a réalisés sur le terrain (comme les aménagements et le réseau d'irrigation par exemple).
- Ils précisent que les deux systèmes présentent des avantages et inconvénients différents, qu'ils coexistent déjà dans le paysage agricole et n'induisent pas de difficulté de concurrence. MM. Bodin et Revol ont échangé avec les paysans du secteur qui les ont accueillis au sein de l'association Terre et Cité et ils ne se sont pas inquiétés de la possible concurrence par leur installation prochaine. De plus, la demande actuelle en produits bio et locaux du secteur est supérieure à l'offre.

61. Le 8 avril (manuscrite)

Je suis très favorable à ce projet qui prend en compte l'environnement et permettra aux biévrois une alimentation locale et de qualité.

Toute construction devra avoir l'avis favorable de la CNDPS.

Philippe Mias (Bièvres)

62. Le 8 avril (manuscrite)

Nous sommes favorables à ce projet qui va dans le sens des nouveaux besoins des habitants qui recherchent des sources alimentaires locales et de qualité. L'aspect environnemental est soigné et d'autre part cet équipement réduira les déplacements automobiles.

Association Bièvres Nord Environnement

63. Le 8 avril (manuscrite)

Deux soucis :

- beaucoup d'argent public pour ce projet 750 000 + 100 000 = 850 000 €,

- risque d'augmentation de la circulation.

Pierre Sabatier

64. Permanence du 8 avril :

Mme Doucerain, arrivée après le départ des personnes précédentes, présente des arguments en faveur du projet : elle reprend les arguments précédents concernant la demande de produits maraichers bio et le soutien des autres agriculteurs locaux. Tous les agriculteurs locaux sont subventionnés. Ceux qui sont propriétaires de leur fonds et installés depuis longtemps bénéficient évidemment d'un avantage par rapport aux nouveaux qui ne seront que locataires des installations mises à leur disposition par la ville de Bièvres. Elle insère dans le registre la lettre ci-dessous qui présente la position de l'association Terre et Cité.

Mme Barberan approuve ces arguments et rédige l'observation ci-dessous sur le registre.

65. Le 8 avril (lettre apportée à la permanence et envoyée simultanément par courriel)

Objet : Soutien au projet d'exploitation maraîchère de Bièvres et avis sur l'enquête publique sur la plaine de Gisy et sur la modification du plan local d'urbanisme

Monsieur,

L'association Terre et Cité, créée en 2001 et qui a pour objectif la préservation et la valorisation des espaces agricoles du plateau de Saclay, souhaite par cette lettre apporter son soutien au projet d'installation maraîchère porté sur la plaine de Gisy. L'association est composée de quatre collègues - agriculteurs, élus, associations et citoyens – et travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire et acteurs institutionnels tels que l'EPA Paris-Saclay. Terre et Cité collabore et met en œuvre de nombreux projets avec les agglomérations, collectivités, et associations. L'association vient en appui à de nombreux projets agricoles à travers sa connaissance du territoire et des enjeux liés à l'installation agricole, le programme de financement européen LEADER qu'elle anime tout comme le projet alimentaire territorial Saclay-Versailles-Saint Quentin (premier PAT d'Ile de France).

Notre association travaille avec la vingtaine de fermes du territoire et les soutient dans leurs transformations pour répondre aux enjeux périurbains, climatiques et sociétaux. Depuis les années 80, les agriculteurs céréaliers du plateau de Saclay ont engagé des diversifications et de la transformation à la ferme afin de pouvoir répondre à la demande des habitants. Cependant malgré la dynamique des agriculteurs existants cela n'est pas suffisant. Sur le périmètre du Projet Alimentaire Territorial seul 7 % des terres agricoles contribuent directement à l'alimentation du territoire. Ainsi les acteurs publics se saisissent de la question en installant des agriculteurs sur leur terrain.

A titre d'exemple, l'enquête "Manger Local à Paris Saclay 2019", menée par Terre et Cité, met en évidence un manque de produits locaux sur le territoire pour répondre à la demande des consommateurs. Ces derniers souhaiteraient un plus grand nombre de points de vente directe. De nombreuses études ont été faites notamment pour voir la faisabilité d'un approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualités. Ainsi l'étude réalisée en 2010 "Des circuits courts pour la restauration du Pays de Saclay" montre que seulement 20% des besoins annuels en fruits et légumes des 3 millions de repas annuels servis par les consommateurs du

territoire sont couverts par la production en maraîchage biologique. L'offre est donc limitante pour développer l'approvisionnement en circuit court de la restauration collective.

La demande d'une alimentation de qualité et de proximité de la population du territoire est donc grandissante. Le projet de maraîchage bio et de poules pondeuses en circuits-courts porté par la commune de Bièvres est donc une chance pour le territoire. Nous soutenons pleinement ce projet car nous savons les impacts positifs que celui-ci aura.

Plusieurs installations dans le passé ont permis de rapprocher et de développer les liens entre les habitants du territoire et les agriculteurs tout en permettant une alimentation de qualité et locale : les installations de Charles Monville, des Jardins de Cocagne, de la Ferme périurbaine de Magny-les-Hameaux. En aucun cas, ces précédentes installations n'avaient été vu comme pouvant remettre en cause l'intérêt des commerces en ville tant la demande est disproportionnée par rapport à l'offre. Même si l'ensemble des terres du plateau agricole produisait à destination des habitants locaux, cela ne nourrirait que 3% de la population d'après l'INRAE.

Ce projet est également soutenu par le Groupe d'Action Local chargé d'affecter les subventions du programme européen LEADER aux projets agricoles locaux. Composé d'agriculteurs, d'élus, de scientifiques, d'étudiants, de membres d'entreprises, ce comité d'expertise analyse les projets et leur pertinence par rapport aux enjeux territoriaux. La possibilité du financement du bâtiment agricole construit par la commune de Bièvres ainsi que celui du matériel agricole acheté par les futurs maraîchers a été examinée par l'ensemble de ces acteurs :

- Le jeudi 3 décembre 2020, 19 acteurs (10 de collège privé et 9 de collège public) se sont réunis et ont voté favorablement au financement du bâtiment agricole avec 15 avis favorables et 3 favorables sous réserve - Le 23 septembre 2021, les 15 personnes présentes étaient toutes favorables à l'octroi d'une subvention pour aider à l'achat de matériel agricole, soulignant l'adéquation entre le projet des maraîchers et la volonté de la mairie d'avoir une production alimentaire locale et diversifiée, grâce au maraîchage et à la production d'œufs fermiers, distribuée ultra localement.

Dans les deux cas, ils s'enthousiasment d'un projet « qui développe de nouveaux espaces et de nouvelles productions agricoles sur le Plateau de Saclay ». Par ailleurs, les membres ont souligné le fait que le projet permet la réhabilitation et la mise en culture de la parcelle en friche depuis 1996. Ainsi le projet est vu comme un « projet exemplaire de par sa préparation soignée et de par ses retombées locales ».

Il semble aujourd'hui nécessaire d'avoir sur le territoire plusieurs exploitations diversifiées et qui peuvent répondre à la demande croissante des consommateurs individuels et de la restauration collective. L'aide apportée par la mairie pour cette installation semble bienvenue au regard de la difficulté d'installation que nous connaissons actuellement, en particulier sur un territoire périurbain comme le nôtre où les enjeux d'assurance alimentaire sont grandissants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

Caroline Doucerain

66. Le 8 avril (manuscrite)

J'adhère totalement à ce projet qui permettra aux biévrois d'acheter des produits frais et bio en circuit court. Il est grand temps que l'ensemble de la population s'investisse dans des projets écologiques, et la création de petites structures à taille humaine me paraît tout à fait dans l'évolution nécessaire de l'agriculture.

Marie Barberan (Bièvres)

67. Non datée (déposée dans le registre)

Compte tenu de la réalisation d'un forage profond pour l'arrosage de la plaine de Gisy de 100 m³/jour, il n'apparaît pas d'étude d'impact avec la résidence « la Couture » située en dessous, ce qui peut provoquer un assèchement près des pavillons et ses conséquences.

Gaston Baudin

Réponses de la ville de Bièvres.

En réponse aux observations ci-dessus, la ville de Bièvres a transmis le 22 avril le document complet et précis présenté dans les pages suivantes.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS PAR THEMES ET REPONSES DE LA COMMUNE

Enquête publique relative à la déclaration de projet de la ferme de Gisy du 7 mars au 8 avril 2022

Thèmes identifiés :

1	CONCERTATION / COMMUNICATION
2	CADRAGE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIER DU PROJET
Sous-thème 1	Etudes préalables
Sous-thème 2	Appel à manifestation d'intérêt
Sous-thème 3	Etude de marché et débouché commerciaux
Sous-thème 4	Investissements et financements
Sous-thème 5	Bail rural environnemental
3	GESTION ENVIRONNEMENTALE
Sous-thème 1	Qualité des sols
Sous-thème 2	Gestion de l'eau
Sous-thème 3	Nuisances
Sous-thème 4	Préservation du massif boisé
4	PLAN LOCAL D'URBANISME

Synthèse des observations par thèmes :

L'ensemble du dossier d'enquête publique est consultable au service urbanisme jusqu'au 31 mai 2023

Thèmes		Auteurs des observations	Réponses de la commune
	Quel est le calendrier de la construction et de la mise en œuvre de ce projet ?	Monique Soderhall	Le calendrier prévisionnel des constructions est prévu comme suit : Serres : de décembre 2022 à juin 2023 Forage : de décembre 2022 à mars 2023 Bâtiment : de février 2023 à août 2023
Thème n°1	CONCERTATION / COMMUNICATION		
	Un manque de transparence vis-à-vis du conseil municipal et donc des biévrois. Toute la gestion du projet a été opaque depuis le début. Contrairement aux dispositions du code général des collectivités territoriales (L.2122-23 notamment) le maire n'a pas informé le conseil municipal de l'arrêté pris pour l'ouverture de l'enquête publique. Ce sont les affiches dans Bièvres qui ont officiellement informé les biévrois.	Nathalie Roussel-Hard	L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ne relève pas des délégations données par le conseil municipal à Madame le Maire en application des articles 2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales. Ledit arrêté est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication ou affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L. 3131-1 du code général des collectivités territoriales. Il n'est donc pas attendu qu'il soit présenté au conseil municipal. En revanche, l'avis d'enquête publique a été relayé dans les publications communales : par exemple dans le Magazine municipal d'information numéro 45 de janvier 2022, en pages 8 et 9 - dossier d'actualités municipales, 2 pleines pages sont consacrées à la présentation du projet de la ferme de Gisy et les dates de l'enquête publique sont annoncées en encart page 8. L'information a ensuite été reprise sur plusieurs newsletters et agendas, panneaux d'affichage municipaux ainsi que sur des panneaux mobiles d'affichage de couleur jaune fluo, installés spécifiquement pour relayer cette information dans divers lieux de la commune (écoles, rue des prés de vauboyen, route de Gisy...) L'information aux Biévrois a donc été effectuée dans les règles attendues pour une enquête publique.
	Réunion publique du 27 novembre 2021 : où est le compte-rendu des observations des participants ?	Gaston Baudin	La commune a en effet organisé une réunion publique d'information pour présenter le projet aux Biévrois. Les réunions publiques ne font pas l'objet de compte-rendu, en revanche, le document projeté lors de cette réunion a été joint au dossier d'enquête publique. Suite à la réunion publique, une double page d'information a été publiée dans le magazine municipal de janvier 2022 et les panneaux d'information relatifs au projet ont été exposés dans divers espaces communaux (Verrière de l'espace Ratel, hall d'entrée du gymnase et médiathèque municipale).

Thème n°2	CADRAGE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIER DU PROJET		
Sous-thème 1	Etudes préalables		
	Sur les études techniques diligentées par la ville : aucune communication sur le choix des bureaux d'étude ni les contrats passés, leur montant ni le contenu des études.	Florence Curvale	Les montants sont intégrés à la synthèse budgétaire qui a été présentée dans le dossier d'enquête publique. Après mise en concurrence entre trois offres, les prestataires ont été choisis pour leur compétence et leur compétitivité. Le résultat des études est présenté dans le dossier d'enquête publique, consultable au service urbanisme jusqu'au 31 mai 2023.
Sous-thème 2	Appel à manifestation d'intérêt		
	Sur la procédure de choix des candidats, aucune communication sur les critères de sélection, les notes obtenues par les candidats.	Florence Curvale	La municipalité a communiqué et publié des informations relatives à l'appel à manifestation d'intérêt sur les supports de communication habituels en décembre 2020 et janvier 2021. Le jury réuni pour le choix du projet a été constitué sur les compétences relatives aux techniques agricoles et de portage de projets agricoles communaux afin de garantir le choix d'un projet en totale adéquation avec la philosophie décrite dans l'AMI. Le Groupement Agricole Biologique, Terre de Liens, Terre et Cité, spécialisés dans l'aide à l'installation agricole biologique, sont les garants du choix d'un projet intégré, sérieux, fiable et pérenne, dans l'intérêt de la commune et des Biévrois. Le dossier d'enquête publique contient la note Appel à manifestation d'intérêt qui présente la procédure de sélection des porteurs de projet, le dossier est consultable au service urbanisme jusqu'au 31 mai 2023.
	L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé sans information préalable du conseil municipal et le jury s'est réuni sans communication en particulier en direction des élus de l'opposition. Au moins un candidat n'a jamais été reçu, sans explication. Le processus de choix est obscur.	Nathalie Roussel-Hard	
Sous-thème 3	Etude de marché et débouché commerciaux		
	Les perspectives de commercialisation des produits de la ferme ne reposent sur aucune donnée.	Gaston Baudin	Les données sont basées sur l'étude de faisabilité du GAB (Groupement Agricole Biologique) et Terre de Liens (Le résultat des études est présenté dans le dossier d'enquête publique, consultable au service urbanisme jusqu'au 31 mai 2023) ainsi que sur les études de Terre et cité. Terre et Cité est un acteur majeur du plateau agricole de Saclay qui mène et anime le projet "manger local". Ce projet démontre le besoin et l'attente des habitants du plateau et de ses vallées en produits maraîchers frais, locaux et bio, notamment à travers l'étude "Des circuits courts pour la restauration du Pays de Saclay" qui montre que seulement 20% des besoins annuels en fruits et légumes des 3 millions de repas annuels servis par les consommateurs du territoire sont couverts par la production en maraîchage biologique. Cette étude du marché local confirme l'attente des consommateurs et la réponse adéquate du projet en proposant des fruits et légumes frais et de saison via des canaux de distribution courte comme l'épicerie participative, le marché local, les commerçants, les restaurants...

	A ce stade, c'est une dépense pour exploiter cette parcelle : forage profond, bâtiment agricole, serres agricoles.	Florence Curvale	<p>Ce projet répond pleinement aux objectifs du PAT (Plan Alimentaire Territorial) de la Plaine aux Plateaux, regroupant les agglomérations de Plaine de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc et Paris-Saclay. Il apporte une solution aux consommateurs locaux. Il est aussi innovant et vertueux, car il ouvre la voie de la résilience alimentaire et contribue à son échelle, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la population agricole : création, à terme de 5 emplois - Préserver une terre agricole communale en friche - Favoriser l'autonomie technique et énergétique de la ferme, face à l'épuisement des ressources - Diversifier les variétés cultivées localement - Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau - Evoluer vers une agriculture nourricière - Généraliser l'agroécologie et contribuer à enrichir et préserver la biodiversité locale - Simplifier et raccourcir la logique et l'achat alimentaires (moindre impact carbone lié aux transports) - Recycler in-situ les nutriments et lutter contre la dégradation des sols
	Enfin, à quelques kilomètres de là, il existe plusieurs fermes où on peut s'approvisionner, et cela pose la question de l'intérêt général. Est-ce aux collectivités publiques d'investir dans les activités économiques ?	Nathalie Roussel-Hard	<p>On peut toujours se reposer sur ses voisins pour construire des projets innovants et résilients. L'équipe municipale a fait le choix de les construire, de les porter et de les faire vivre. L'échelle communale est pertinente pour faire bouger les lignes de la résilience alimentaire en capitalisant sur le foncier agricole en friche disponible, avec l'aide et le soutien du département de l'Essonne, de la région Ile de France et de Versailles Grand Parc, qui viennent en appui aux municipalités qui se lancent dans des projets en faveur de l'agriculture locale.</p>
	Aucune étude d'équilibre économique n'a été faite avec les autres agriculteurs présents sur notre territoire, ainsi que la vente sur les commerces biévrais (déjà très fragiles sur ce secteur) (concurrence)	Florence Curvale	<p>En août 2021, les porteurs de projet ont présenté leur plan d'investissement au collège des agriculteurs du plateau de Saclay de l'association Terre et Cité, dont ils sont membres actifs. Les agriculteurs du plateau de Saclay soutiennent le projet et n'y voient pas de problème de concurrence. Les agriculteurs locaux ont été très nombreux à saisir l'opportunité de cette enquête publique pour manifester leur soutien au projet de la ferme de Gisy et son approche environnementale globale vertueuse.</p> <p>Loin de concurrencer les commerces Biévrais, les porteurs de projets souhaitent vendre leurs produits le plus localement possible, ainsi la ferme pourra fournir les épiciers, primeurs, restaurants et autres commerces qui le souhaitent, et élargir l'offre avec des légumes bio et locaux, actuellement absents des étals. La prise de contact avec les commerçants biévrais est entamée. Par exemple, le restaurant MilleFeuille a déjà manifesté son attente, et a apporté tout son soutien lors de l'enquête publique.</p>

	La rentabilité de la ferme par rapport au coût total n'apparaît pas clairement dans le projet tel que présenté.	Monique Soderhall	Le projet de ferme de Nicolas Revol et François Bodin s'appuie sur une étude économique approfondie comprenant des projections techniques et économiques validées par le Groupement d'Agriculture Biologique d'Ile de France, Terre de Liens et des agriculteurs du plateau dans le cadre de la sélection lors de l'AMI début 2021.
	En recettes, les débouchés en circuit court de la production sont rien moins qu'assurés, compte tenu des incertitudes qui demeurent sur les objectifs de nature, de quantité, de qualité et de prix de vente des productions.	Marc Lavergne	Suite à l'année de co-construction du projet entre la commune et les porteurs de projet, l'étude économique a été mise à jour et validée par le centre de gestion agricole agréé CER France Alliance Centre. Sa faisabilité et sa pertinence ont permis de souscrire au financement bancaire du Crédit Mutuel d'Île-de-France et aux subventions d'aide aux investissements agricoles par la Chambre d'agriculture d'Île-de-France et la Commission Départementale d'Orientation Agricole de l'Essonne. Ces informations ont été remises au commissaire enquêteur mais ne sont pas servies dans le rapport public pour respecter la confidentialité des données conformément à la réglementation.
Sous-thème 4 Investissements et financements			
	Sur les aspects économiques du projet : investissements, maîtrise d'œuvre, fonctionnement, aucune communication.	Florence Curvale	Le dossier de l'enquête publique contient la notice financière qui présente les investissements et le financement du projet, consultable au service urbanisme jusqu'au 31 mai 2023.
	Ils demandent communication du budget du projet tel qu'il a été voté au conseil municipal.	M. Baudin et Mme Delmas	
	En ressources, la commune a déjà abondé son soutien initialement fixé à 250 000, puis à 300 000 euros lors de la réunion publique de présentation du projet. Il semble que l'on en soit déjà à 750 000 euros. Les subventions demandées ont pour certaines, reçu des réponses de principe favorables (VGP). Il aurait été souhaitable, à ce stade de démarrage de l'exploitation, d'avoir plus de visibilité...	Marc Lavergne	
	Pour la gestion du projet, mis à part une réunion publique en novembre 2021 où tout a été présenté de façon vague et vaguement chiffré, le projet n'a jamais été présenté en conseil municipal avec des aspects financiers clairement exposés, sinon par bribes (forage, demandes de subventions, ...). Aucune vision globale des enjeux, du coût, des recettes, et la fiabilité économique n'a pas été démontrée.	Nathalie Roussel-Hard	
	les investissements des maraîchers seront garantis par quelle banque et, en cas de défaillance, la ville devra rembourser le prêt. La question de la transparence est obligatoire dès ce stade du dossier.	Florence Curvale	

	En l'absence de projection (avec fourchette haute et basse), on ignore si l'exploitation nécessitera un soutien complémentaire, sur quelle durée et dans quelles conditions.	Marc Lavergne	La commune met à disposition des porteurs de projet un terrain et des infrastructures au travers d'un bail rural environnemental. Ce montage est similaire à la location d'un local commercial à un commerçant qui aura ensuite la charge de constituer son fonds de commerce. Ici, les porteurs de projet investiront afin de pouvoir exploiter les infrastructures dont ils seront locataires.
Sous-thème 5	Bail rural environnemental		
	En cas d'échec avec les agriculteurs, comment fait-on ? Quels remboursements par la commune et les biévrois ?	Florence Curvale	En cas d'échec financier des agriculteurs, le bail environnemental serait rompu. Conformément à l'article L. 411-71 du Code rural et de la pêche maritime, les seules indemnités dues par la commune seraient liées aux améliorations non démontables du site (plantation, aménagements dans le bâtiment,...). La mise en œuvre des améliorations par les maraîchers doivent faire l'objet de demande d'autorisation préalable avec un chiffrage des travaux auprès de la Commune.
	Nous ne disposons aujourd'hui, malgré les relances, d'aucune information sur le contenu du contrat qui liera Bièvres et les porteurs de projet et en particulier sur les garanties que la ville devra apporter en cas de défaillance financière. Il serait inopportun que les contribuables doivent financer un projet non viable.	Nathalie Roussel-Hard	Toute amélioration qui aura profité de subvention ou d'amortissement ne sera pas indemnisable. Ensuite, la commune pourra relancer une procédure de sélection pour choisir d'autres porteurs de projet agricole intéressés par la reprise du bail et assurer ainsi la continuité de l'exploitation maraîchère.

Thème n° 3		GESTION ENVIRONNEMENTALE	
Sous-thème 1		Qualité des sols	
	La présence et les activités de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay n'impactent-elles pas la nature « bio » des futures productions ?	Monique Soderhall	Il n'y a pas de survol des avions car la parcelle ne se situe pas dans l'axe des pistes. La piste de décollage des avions est à plus de 1000 mètres.
	la mise aux normes biologiques des sols a été opérée à l'aide de pacage de moutons et d'ânes durant plusieurs mois, puis de semis de graminées d'assainissement. Mais aucune précision n'est apportée sur l'impact de cet amendement sur des sols très dégradés et chimiquement pollués.	Marc Lavergne	<p>Les premières analyses de sol ont été réalisées en mars 2012, soit 4 ans après les dernières cultures réalisées par la ferme de Viltain. Ces analyses comprenaient notamment la recherche des métaux lourds, elles ont montré des résultats inférieurs aux valeurs limites fixées par la réglementation.</p> <p>Du fait de la proximité de la parcelle avec la base aérienne et la manufacture Poilâne cuisant du pain au feu de bois, de nouvelles analyses de sol plus poussées ont été réalisées par un laboratoire spécialisé en février 2022 pour inclure la recherche de composés traces organiques (hydrocarbures). Ces analyses font état de mesures en deçà des limites fixées par la réglementation pour les métaux lourds et les hydrocarbures.</p> <p>Le passage de moutons et d'ânes en 2020, ainsi que l'apport de compost et broyat réalisé en septembre 2021, ont permis de dynamiser la vie microbologique du sol. Ces actions ajoutées au repos du sol durant plus de 14 ans ont permis de remonter le taux de matière organiques à un niveau supérieur à la moyenne, ce qui offre une terre favorable à la pratique des techniques de maraichage dite "sur sol vivant" et des productions certifiées Bio. L'organisme de certification Ecocert s'est déjà prononcé favorablement sur ce point.</p>
Sous-thème 2		Gestion de l'eau	
	Incidence du projet sur les eaux souterraines : le puits destiné à alimenter la ferme ne risque-t-il pas de perturber la circulation des eaux et d'affecter les sources qui sont alimentées depuis le plateau ? Risque d'assèchement des sources ?	Gaston Baudin	
	l'approvisionnement en eau : il est regrettable que, en dépit des recommandations faites dans l'étude Abiosol dès 2012, on ne dispose d'aucune indication sur la structure hydrogéologique du sous-sol et les quantités disponibles. L'appel recommandé à un sourcier et à une entreprise spécialisée n'a pas été entendu. Et l'estimation de la consommation d'eau mériterait d'être plus étayée.	Marc Lavergne	
	Le forage prévu, à une grande profondeur doit assurer une fourniture d'eau annuelle de 5000 m3. Pourrait-il fournir l'eau suffisante à la ferme ? Face au forage voisin qui permet au Golf de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay une consommation de 35000 m3 ! La nappe phréatique Estelle suffisante en période de sécheresse ?	Marc Lavergne	

	Mais ce qui m'inquiète est le forage, d'autant plus avec l'important réseau hydrographique souterrain de Bièvres.	Anne-Marie Perrier	La récupération des eaux pluviales du bâtiment et des serres est acheminée par une noue dans le bassin de récupération ce qui permet de limiter le pompage du forage. C'est un élément complémentaire pour sécuriser l'arrosage des productions lorsque les taux de pluviométries sont faibles ou lorsqu'ils sont chargés de polluant. D'autre part, le choix des légumes cultivés, le type d'arrosage par aspersion/goutte à goutte et les cultures paillées permettront d'éviter la déshydrations du sol et ainsi limiter la consommation d'eau. Les techniques agroécologiques prévues sont par nature économe en eau grâce à la limitation du travail du sol aux couches superficielles et à la réalisation de semis directs, aux repiquages et aux légumes sensibles à l'eau (radis, navet, épinard, salade...).
	Je préconiserai une gestion par stockage des eaux de ruissellement globalement sur le plateau, y compris la BA 107, plutôt que de réaliser un forage pour atteindre la nappe phréatique. L'Utilisation du Bassin de retenu situé au nord de la zone d'activité de Burospace pourrait servir à cette fin. L'étude et la réalisation de cette gestion pourrait être confiée au syndicat Intercommunal SIAVB dont les compétences en la matière ne sont plus à démontrer.	Christian Jouane	
	A l'heure où la filière agricole repense ses modèles pour économiser l'eau, il est inexplicable de se lancer dans une culture maraîchère classique en pleine terre qui utilise beaucoup d'eau dont la majorité repart en nuages... ce terrain, sans ressource en eau et dont le sol est mauvais (pierreux) n'est pas propice au maraîchage. Une culture d'arbres fruitiers serait préférable, par exemple. Le forage en eau est une mauvaise réponse, qui déstabilisera les flux aquatiques profonds. A noter qu'un forage proche a déjà été réalisé pour le golf de la base 107 (Villacoublay).	Florence Curvale	La combinaison des techniques agro-écologiques employées doit permettre d'augmenter de façon significative le taux de matière organique du sol (de 2% en 2021 à 5% en 2027). Ce changement majeur va décupler l'activité biologique du sol ayant une forte influence sur la circulation de l'eau, l'infiltration de l'eau, la remontée capillaire ainsi que la qualité d'enracinement des cultures. L'humus a un pouvoir de rétention en eau important, il peut retenir jusqu'à 5 à 6 fois son poids en eau. Le taux de matière organique contribue aussi à améliorer la capacité de stockage de l'eau dans le sol et à limiter la formation de croûte de battance obstacle à son infiltration. Ce projet prévoit une gestion des eaux "responsable" qui est présenté dans la notice "Gestion de l'eau", disponible dans le dossier de l'enquête publique au service urbanisme jusqu'au 31 mai 2023.
	Les pratiques agricoles choisies semblent dépassées à l'heure où les agriculteurs réfléchissent à de nouvelles formes de culture adaptées aux changements climatiques et à la rareté en eau. Les pratiques de culture évoluent notamment vers la permaculture moins gourmande en eau. Le choix d'un forage coûteux est surprenant tant par son coût que par la gestion archaïque de l'eau qu'il présuppose. De plus dans une vallée, les incidences d'un forage profond dans le réseau souterrain sont inconnues et le SIAVB ne semble pas avoir été consulté. L'eau est peu présente sur ce plateau et c'est peut-être ce qui aurait dû guider en premier lieu la réflexion sur la création d'une ferme à cet endroit	Nathalie Roussel-Hard	
	alors qu'une ferme sobre en eau avec des cultures appropriées au terrain et à l'environnement serait un plus pour les biévrois.	Florence Curvale	
	Compte tenu de la réalisation d'un forage profond pour l'arrosage de la plaine de Gisy de 100 m3/jour, il n'apparaît pas d'étude d'impact avec la résidence « la Couture » située en dessous, ce qui peut provoquer un assèchement près des pavillons et ses conséquences	Gaston Baudin	La consommation en eau de la ferme n'est pas de 100m3 par jour. Cela correspond à la consommation maximale de l'exploitation sur une journée d'été. Mais avec cet arrosage, il n'est plus nécessaire d'arroser pendant 1 semaine. La consommation de la ferme sera inférieure à 5100 m3/an dont une partie sera tirée de la récupération des eaux de pluie du bâtiment et des serres.

	Une culture maraîchère n'est pas approuvée car il faudra beaucoup d'eau nécessitée aussi par la forêt alentours. Le site classé a davantage besoin d'une renaturation.	Florence Curvale	La forêt et le maraîchage font bon ménage, ceci n'est plus à démontrer. Les techniques d'agroforesterie et de maraîchage sur sol vivant envisagés sont parfaitement adaptées à la parcelle à proximité immédiate du bois du Loup pendu. Le CAUE de l'Essonne est justement intervenu en phase amont du projet pour travailler plus particulièrement ce point et intégrer parfaitement cette ferme dans son environnement proche et redonner vie à cette terre en friche.
Sous-thème 3	Nuisances		
	Pendant combien de temps cela risque de représenter des nuisances sonores ou de circulation pour les riverains habitant à proximité (chemin de la Creuse Voie ou route de Jouy) ?	Monique Soderhall	Les véhicules de chantier ne passeront pas par le chemin de la Creuse Voie. Le chantier sera concentré vers Burospace.
	La circulation (règles) sera-t-elle modifiée sur le chemin de la Creuse Voie ? Le revêtement de cette voie (actuellement terre avec de nombreux nids-de-poule) sera-t-il changé (dans la partie nord) ?	Monique Soderhall	Le chemin de la Creuse voie ne sera pas modifié, ni les restrictions des horaires pour empêcher la circulation aux heures de pointe. L'entrée de la ferme se trouvera du côté Burospace. Le chantier de construction sera donc éloigné des habitations et ne générera pas de nuisances. La vente à la ferme n'étant pas prévue sur site, la circulation générée sera minime. Des animations et ouvertures pourront avoir lieu de façon ponctuelle, dans ce cas, le stationnement se fera côté Burospace et les stationnements pourront être mutualisés (point à valider).
	Risque de circulation due à la ferme sur la rue de la Creuse Voie, qui ne peut être barrée car c'est un accès pour les pompiers.	Gaston Baudin	
	En tant que riverains de la ferme de Gisy, nous nous inquiétons de l'ouverture du chemin de la Creuse-voie en vue d'un accès direct à la ferme pour les clients sachant que cette route est très étroite et pose déjà de nombreux problèmes de sécurité routière.	Philippe Fosiller	
Sous-thème 4	Préservation du massif boisé		
	Il ne faut pas aménager le chemin Cholette qui doit rester un sentier forestier.	Gaston Baudin	Le chemin Cholette restera tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un sentier forestier accessible aux promeneurs. Le projet prévoit uniquement son prolongement sur les derniers mètres, afin de permettre aux riverains, employés de Burospace et joggeurs d'accéder à la route de Gisy en passant devant l'entrée de la future ferme.

Thème n°4	PLAN LOCAL D'URBANISME		
	Le PLU va être modifié pour les besoins de ce projet ; cela ne risque-t-il pas d'être plus tard utilisé pour d'autres projets pas aussi justifiés ?	Monique Soderhall	<p>Sur le terrain agricole de la Plaine de Gisy les règles de la zone A** s'appliquent. Ces règles sont modifiées par la présente procédure de déclaration de projet, or il n'existe pas d'autre terrain à Bièvres qui relève de la zone A**. Les modifications apportées ne peuvent donc pas être utilisées pour un autre projet. De plus, la Commune garde la propriété foncière de la parcelle dans le but de maîtriser les activités qui s'y dérouleront, dans le cadre d'un bail rural environnemental, juridiquement encadré.</p> <p>Plus généralement, le terrain demeure en zone A** et ne pourra accueillir que des projets agricoles.</p> <p>Enfin, le PLU n'est modifié que sur certaines clauses applicables à la zone A**, tel que cela est précisé dans le dossier, le reste du document n'est pas modifié.</p>

Annexes.

1. Arrêté municipal prescrivant l'enquête	40
2. Affichage de l'avis d'enquête	43
3. Parution dans la « lettre d'information » de mars 2022	44
4. Etude CERFRANCE (sommaire uniquement)	45

Annexe 1

Le présent arrêté a été affiché
en Mairie de Bièvres le

ARRETE MUNICIPAL N° 2022 - 049

**Arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête
publique unique portant à la fois sur l'intérêt
général du projet de ferme maraîchère sur la Plaine
de Gisy et sur la modification du Plan Local
d'Urbanisme**

Le présent arrêté et son
dossier ont été transmis en
Préfecture le

Le présent arrêté a été notifié
le
Signature :

Le Maire de la Commune de Bièvres,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'environnement

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public,

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé et approuvé par délibération du Conseil municipal du 15 octobre 2019 et rectifié par délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2020,

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 19 octobre 2021,

Vu l'arrêté d'ouverture de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en date du 15 décembre 2021,

Vu la notification du projet de déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme à M. le Préfet et aux personnes publiques associées en date du 20 décembre 2021,

Vu la réunion d'examen conjoint du 27 janvier 2022,

Vu la décision en date du 31 janvier 2022 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles désignant Monsieur Joël EYMARD en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

Accusé de réception en préfecture
091-219100641-20220212-2022-049-AR
Date de réception préfecture : 14/02/2022

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique unique portant à la fois sur l'intérêt général du projet de ferme maraîchère sur la Plaine de Gisy et sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bièvres pour une durée d'au moins un mois, du lundi 07 mars 2022 au vendredi 08 avril 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

ARTICLE 2 : Monsieur Joël EYMARD, Ingénieur en chef Aéroports de Paris, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

ARTICLE 3 : Le dossier déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés et consultables en mairie de Bièvres aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 07 mars 2022 au vendredi 08 avril 2022 inclus, à savoir :

- Lundi, de 14h30 à 17h30 ;
- Mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 ;
- Jeudi et samedi, de 8h30 à 12h30 ;

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville :

<https://www.bievres.fr/actualites/enquete-publique-sur-la-plaine-de-gisy-et-sur-la-modification-du-plan-local-durbanisme>

Des informations concernant le projet peuvent être demandées à l'adresse suivante : contact@bievres.fr

ARTICLE 4 : Le public pourra éventuellement consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie. Celles-ci pourront également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie (Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Bièvres - Place de la Mairie - 91570 Bièvres), par courrier électronique (plainedegisy@bievres.fr), du lundi 07 mars 2022 à partir de 14h30 au vendredi 08 avril 2022 jusqu'à 17h30.

ARTICLE 5 : Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Bièvres les :

- Lundi 07 mars 2022, de 14h30 à 17h30,
- Mercredi 16 mars, de 9h00 à 12h00,
- Samedi 26 mars 2022, de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 08 avril 2022, de 14h30 à 17h30.

ARTICLE 6 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Essonne. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Cet avis sera affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage municipal, à proximité du projet, et mis en ligne sur le site internet de la ville.

Accusé de réception en préfecture 091-219100641-20220212-2022-049-AR Date de réception préfecture : 14/02/2022
--

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication ou affichage de l'avis sus-mentionné.

ARTICLE 7 : Le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme ci-dessus mentionné n'est pas soumis à évaluation environnementale par décision de la mission régionale d'autorité environnementale, en date du 19 octobre 2021.

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur. Il disposera d'un délai de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour rendre, à Madame le Maire, son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au président du Tribunal Administratif de Versailles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête et pendant un an, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en ligne sur le site internet de la ville. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

ARTICLE 10 : Au terme de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pourra éventuellement évoluer pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations et propositions du public, ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, avant d'être soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.

ARTICLE 11 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

11 FEV. 2022

Fait à Bièvres, le



Anne PELLETIER - LE BARBIER
Maire de Bièvres

Accusé de réception en préfecture
091-219100641-20220212-2022-049-AR
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Annexe 2 : Affichage de l'avis d'enquête



Affichage dans et devant la mairie.



Affichage sur le site de la plaine de Gisy : au nord, à l'intersection avec le chemin de la Creuse Voie et au centre (l'affiche a disparu du panneau provisoire posé par la ville). Au loin, les immeubles Burospace.

On voit que le terrain a été fraîchement labouré (Les photos ont été prises le 8 avril vers 13h00)

Annexe 3 : publication dans « la lettre d'information »

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- > Le régime de priorité du carrefour entre la rue de Paris et la rue de la Couture va changer : dorénavant, la priorité sera donnée à la rue de la Couture. Cette modification a pour objectif de répondre à l'insécurité ressentie par de nombreux riverains et due à la vitesse souvent excessive des véhicules rue de Paris. L'évolution de la priorité à ce carrefour vient en complément du radar pédagogique (qui va être réinstallé sous peu) et des coussins berlinois déjà en place.
- > Un cheminement piéton va être aménagé entre la Villa des sources et l'allée des Castors pour faciliter l'accès des résidents aux écoles et au parc Natel.
- > Sur le parking du marché, la Commune va aménager quatre places de stationnement pour les motos avec appui et chaînes.



> TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU MUR ANTI-BRUIT

Depuis le 21 mars et au moins jusqu'à l'été, la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) poursuivra la construction de murs antibruit le long de la N118 dans la continuité des précédentes interventions. Les travaux se dérouleront principalement de nuit de 22h à 5h sous fermeture complète de la N118 dans le sens Paris > province. Les nouveaux écrans antibruit sont prévus sur une longueur de 470 mètres environ soit jusqu'à proximité de l'avenue de la gare. Lire l'information détaillée et les plans de déviation sur www.bievres.fr

> AMÉNAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE CASTORS BAS

Le projet d'extension et de rénovation des locaux scolaires Castors bas a été initié pour mieux répondre aux besoins d'accueil des enfants, il remédiera à la vétusté des locaux des petites sections de l'école maternelle, permettra d'augmenter les superficies du dortoir et de la salle de restauration - actuellement insuffisantes - et de répondre aux évolutions futures du nombre d'élèves.

Les surfaces actuellement occupées par les petites sections seront libérées par le déplacement de ces dernières dans l'enceinte de Castors bas grâce à une extension des locaux. Cette extension inclura des dortoirs adaptés au nombre d'enfants accueillis, une salle de restauration de 36 places assises et une salle de mobilité. La cour extérieure sera réaménagée et redessinée pour

un accueil dédié aux tout petits. Les locaux seront mis en conformité avec les normes anti-incendie, avec notamment la suppression des trisettes aux murs et aux plafonds.



Le projet prévoit une rénovation thermique et énergétique significative avec un objectif de réduction des dépenses thermiques de plus de 60 % (CEP 128 au lieu de 410) avant rénovation, et une réduction de 90 % des émissions carbone (directes et indirectes) du bâtiment (GES 18 au lieu de 103). Ces travaux permettront d'obtenir le coefficient C pour les locaux rénovés.

Les extensions répondront au label E3 C2. Le projet fera une large place aux matériaux bio-sourcés, issus d'exploitations respectueuses de l'environnement et locaux.

> LES TRAVAUX AU MOULIN DE VAUBOYEN DÉBUTENT

Comme indiqué dans le magazine de janvier, le porteur du projet de rénovation et de remise en activité économique du Moulin de Vauboyen, la société Primavera Campus (centre de formation et de réorientation professionnelle de cadres) était en attente de financement, ce qui a conduit à prolonger la promesse de bail à construction jusqu'au 30 avril 2022.

Le financement ayant été obtenu mi-février, la dernière clause suspensive a pu être levée et le bail à construction définitivement signé dès la fin du mois de mars.

Les travaux de rénovation commencent donc dès ce début avril. Dans un premier temps, ils concerneront le bâtiment central principal, qui accueillera les activités de formation de l'école, et le bâtiment situé à l'entrée, qui



sera transformé en salle de restauration. La livraison de cette première tranche opérationnelle est prévue pour la fin du deuxième trimestre 2023.

Les travaux concernant les autres bâtiments feront l'objet d'une deuxième tranche avec réajustement des plannings initiaux.



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA PLAINE DE GISY ET SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°2022-049, la Commune a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant à la fois sur l'intérêt général du projet de ferme maraîchère sur la plaine de Gisy et sur la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête se déroule du 7 mars au 8 avril 2022.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le vendredi 8 avril de 14h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête sont mis à la disposition du public à la mairie pendant toute la durée de l'enquête et consultable sur www.bievres.fr

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC POUR LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est mis à disposition du public pendant deux mois - du lundi 7 mars au samedi 7 mai 2022 - conformément aux articles R. 572-9 et L.572-8 du Code de l'Environnement. Ce plan a pour objectif d'assurer la cohérence de ses actions et de celles des gestionnaires compétents afin de mettre en œuvre une politique de lutte contre les nuisances sonores à l'échelle du territoire.

Les pièces du dossier sont consultables durant cette période au 6 avenue de Paris à Versailles, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h ou sur le site internet www.versaillesgrandparc.fr

JOBS D'ÉTÉ À LA MAIRIE

La Commune recrutera plusieurs jeunes Biévois en juin, juillet, août et septembre. Les candidats devront être majeurs et n'avoir pas plus d'une seule expérience "job d'été" à la mairie de Bièvres. Si vous êtes intéressé(e), envoyez votre CV et vos dates de disponibilité à contact@bievres.fr au plus tard le 30 avril, en précisant en objet "recherche job d'été".

On note que seule la permanence du 8 avril est mentionnée, ce qui explique peut-être le manque de fréquentation des autres permanences.



Annexe 4

Dossier : **EARL FERME GISY**

*Route de Gisy
91570 - BIEVRES*

Tél. : 0695417316 Tél. : 0662887150
E-mail : bodinf@gmail.com

Caractéristiques de l'étude :

Etude réalisée par Fabienne DORON

Simulation débutant le 01/03/2022 sur une durée de 7 année(s).

Gestion sociétaire

Répertoire dossier : C:\WINSILEX2018\DOSSIER\FERMEGISY.SLX

Descriptif du projet :

Projet de création de société entre 2 tiers.

Développement d'une activité de maraichage sur des terres louées par la commune.

Cerfrance Alliance Centre

20 rue Serine - MARGON
28400 - ARCISSES

Tél : Fax :

Identification de l'entreprise**Dossier : EARL FERME GISY****Sommaire :**

Ident. entreprise	
Fiche de synthèse	p 1
Résultats	p 2
- Compte de résultat	p 2
- Trésorerie	p 4
- Bilan	p 5
Immo. emprunts	p 6
- Invest. et financ.	p 6
- Emprunts	p 9
- Immo. - sub.	p 10
Société	p 11
- Consolidation	p 11
- Associés	p 13
Primes	p 14
- Récap. primes	p 14
- Détail primes ani.	p 15
- Aides Découplées et Div.	p 15
Act. Div. : MARAICHAGE	p 17
Act. Div. : FORMATION, STAGE	p 19
Act. Div. : THE	p 23
Act. Div. : POULES	p 24

Identification de l'entreprise**Statut juridique :** société BA**Entreprise :** EARL FERME GISY

2 associés : - BODIN François né(e) le 11/03/1974 Marié(e)
 - REVOL Nicolas né(e) le 24/04/1984 Célibataire

Adresse : Route de Gisy - 91570 - BIEVRES**Banque :** Crédit mutuel**Numéro dossier :** 034652

Mode de commercialisation :

- LEGUME+OEUF : Pannier et point relais
- LEGUME+OEUF : Restauration collective municipale
- POULES : Vente de poules vivantes

Main d'oeuvre :

	Mar. 2022 Fév. 2023	Mar. 2023 Fév. 2024	Mar. 2024 Fév. 2025	Mar. 2025 Fév. 2026	Mar. 2026 Fév. 2027	Mar. 2027 Fév. 2028	Mar. 2028 Fév. 2029
Nb exploitant(s)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Chef d'Exploitation ou Salarié permanent	2,00	2,00 1,00	2,00 1,00	2,00 1,00	2,00 1,00	2,00 1,00	2,00 1,00
salarié temporaire			2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Deuxième partie : Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Conclusions et avis sur l'intérêt général du projet	48
Conclusions et avis sur la mise en compatibilité du PLU	51

Conclusions générales.

L'enquête s'est déroulée sans incident et a suscité un intérêt évident, avec 67 observations dont une bonne partie présentant des arguments et non simplement des avis. La commune de Bièvres a répondu aux observations de façon complète, précise et généralement satisfaisante.

Les observations sur le manque d'information des élus et de la population ont reçu une réponse de la commune qui est estimée suffisante par le commissaire enquêteur.

En ce qui concerne le choix des porteurs de projet, la procédure d'appel à manifestation d'intérêt et d'organisation du jury de sélection ne semble pas plus opaque que la procédure habituelle d'attribution des marchés publics sur appels d'offres, sachant en outre que des experts extérieurs à la commune participaient au jury.

Le choix des bureaux d'étude pour la partie technique du dossier est accusé d'opacité par l'observation n°58. En dehors de la question juridique sur la procédure utilisée, il n'apparaît, pour le commissaire enquêteur, ni dans l'étude ABIOSOL ni dans celle du CAUE, de complaisance ni de manque de technicité dans leurs données, arguments et conclusions.

Toutefois, le fait que le plan financier prévisionnel de l'EARL Ferme de Gisy n'ait pas été versé au dossier pour des raisons de confidentialité a suscité des interrogations légitimes sur la viabilité du projet. Le commissaire enquêteur en ayant obtenu une copie disposait ainsi d'une information plus complète que le public.

En conclusion, le commissaire enquêteur estime que le dossier d'enquête, complété par le plan financier prévisionnel, est suffisamment complet et objectif pour permettre d'exprimer un avis sur le projet.

Conclusions et avis sur l'intérêt général.

A priori, il paraissait difficile de qualifier « d'intérêt général » un projet d'entreprise privée à but lucratif financé par un apport important de fonds publics. Mais vu le nombre d'observations qui l'approuvent sans réserve, émanant tant des biévrois que de collectivités ou associations, il faut examiner le projet dans tous ses aspects pour pouvoir conclure.

Tout d'abord, qu'est-ce que l'intérêt général ? Aucun des textes de l'ensemble constitutionnel français n'en fait mention contrairement aux constitutions de certains voisins européens qui donnent à la fois un sens et un domaine d'application précis à cette notion. Or elle est omniprésente dans le droit administratif : le Conseil d'État comme le Conseil constitutionnel se réfèrent couramment à l'intérêt général dans leurs décisions, sans pour autant le définir. Il faut donc s'en tenir à l'article L.300-6-1 du code de l'urbanisme, qui permet de déclarer « projet d'intérêt général » : « *2° La réalisation d'un projet immobilier de création ou d'extension de locaux d'activités économiques, présentant un caractère d'intérêt général en raison de son intérêt majeur pour l'activité économique locale ou nationale et au regard de l'objectif de développement durable* ».

La protection de l'environnement, qui a une valeur constitutionnelle depuis 2005, est d'intérêt général. Le projet de ferme de Gisy contribue à la protection de l'environnement et à l'objectif de développement durable :

- La culture bio protège l'environnement en excluant l'usage de produits qui le dégradent, alors que l'agriculture non bio déverse de 5 à 25 kg de pesticide par hectare et par an selon les pays et les cultures. En revanche, l'avantage pour la santé des consommateurs de consommer des produits bio n'est pas établi.¹
- La pollution du sol relevée dans l'étude ABIOSOL de 2012 devait faire l'objet d'un traitement approprié : « (...) *Une terre perturbée, compactée, stérilisée par endroit, polluée et déstructurée. Son état est principalement dû aux pesticides, nitrates, produits chimiques de synthèse utilisés il y a longtemps. Mais sa composition est plutôt*

¹ L'étude 2003 de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) a conclu que si les consommateurs de produits bio sont globalement en meilleure santé, ils le doivent en fait à un meilleur équilibre nutritionnel et plus de pratique d'exercice physique que la moyenne des consommateurs.

positive et propre à une activité en maraîchage biologique, sous réserve de convertir ce champ (...)». Les porteurs de projet ont déclaré (obs. n°60) avoir déjà entrepris le traitement du sol : « *Le sol a été amendé par du compost et du broyat en septembre 2021 afin de préparer la terre à accueillir les cultures maraîchères dès cette année.* » et les mesures effectuées en mars 2012 par le laboratoire SAS (annexées à l'étude ABIOSOL) montrent que les teneurs en polluants sont inférieures aux plafonds fixés pour l'agriculture biologique.

- Il est également noté dans l'observation n° 37 que « *la mise aux normes biologiques des sols a été opérée à l'aide de pacage de moutons et d'ânes durant plusieurs mois, puis de semis de graminées d'assainissement.* »
- Une production agricole à proximité des lieux de consommation protège l'environnement en réduisant la consommation d'énergie dans le transport.
- La densité des cultures manuelles (obs. n°60) permet une meilleure utilisation de l'espace disponible.

Le soutien de l'agriculture locale est d'intérêt général : cela se déduit de la politique agricole tant nationale qu'européenne, menée depuis des décennies sans distinction d'orientation partisane, qui tend à protéger et développer la production locale quitte à la subventionner et à la garantir financièrement contre les aléas. Ainsi, en France, les subventions agricoles concernent tous les agriculteurs, avec un apport supplémentaire pour l'installation de jeunes agriculteurs, ou pour la conversion au bio d'une exploitation existante. **Le fait de subventionner le projet de ferme de Gisy n'est donc pas un obstacle à sa déclaration « d'intérêt général », pourvu que le projet soit viable et que sa production présente un « intérêt majeur pour l'activité économique locale » justifiant le montant des aides.** Or :

- Le projet a fait l'objet d'un *business plan* complet et détaillé par le cabinet conseil CERFRANCE (voir le sommaire en annexe 4), avec également l'aide d'étudiants d'HEC (voir l'observation n° 22).
- Le chiffre d'affaires estimé d'environ 250 000 € par an est d'un ordre de grandeur compatible avec le montant des subventions, alors que la production prévue est loin de couvrir la demande locale de produits maraîchers bio, selon une étude de Terre & Cité (voir la réponse de la ville : *Sous-thème 3 Etude de marché et débouché commerciaux*).
- Une grande part des subventions publiques prévues résulte de règles nationales ou européennes, dont bénéficient aussi tous les autres maraîchers locaux.
- L'apport personnel des porteurs du projet de 30 000 € au démarrage (voir obs. 60), le soutien de la chambre d'agriculture, et la promesse de financement bancaire du Crédit Mutuel garanti par France Active et l'INAF conduisent à penser que les prévisions présentées ne sont probablement pas exagérées, et que le projet paraît donc viable.
- Les témoignages recueillis pendant l'enquête provenant d'agriculteurs (n° 16, 20, 27, 31, 44, 52), d'associations d'agriculteurs (n° 28, 32, 47, 50), d'entreprises ou groupements de consommateurs (n° 25, 26, 35, 39) viennent conforter l'intérêt et la probable viabilité du projet et dissiper les craintes éventuelles de distorsion de concurrence.

Ces éléments devraient rassurer les auteurs des observations n° 18, 58, 59 et 63 portant sur le financement. Par ailleurs, le risque pris par la commune en cas d'échec financier des porteurs du projet est faible (voir la réponse de la ville : *Sous-thème 5 Bail rural environnemental*).

Quelques observations (n° 3, 4, 10, 18, 63) s'inquiètent des troubles de voisinage et de l'accroissement de la circulation sur le chemin de la Creuse Voie. La réponse apportée par les porteurs du projet devrait rassurer : pas de vente directe au public à la ferme, seulement quelques « portes ouvertes » ponctuelles à caractère pédagogique, avec accès et stationnement côté Burospace (voir la réponse de la ville au *Sous-thème 3 Nuisances*). **Les risques de nuisances pour le voisinage paraissent donc faibles et facilement gérables.**

Le forage profond prévu pour alimenter en eau la ferme soulève également des inquiétudes (n°4, 13, 36, 37, 57, 58, 59). La « notice » sur la gestion de l'eau figurant au dossier apporte pourtant la plupart des réponses aux questions soulevées, ce qui laisse penser que plusieurs auteurs de questions ne l'ont pas lue. Un part majoritaire de l'eau nécessaire à la culture

proviendrait de la récupération des eaux pluviales. La consommation annuelle d'eau puisée dans la nappe, limitée à 5000 m³ par an serait ainsi sept fois inférieure à celle du golf de la base aérienne de Villacoublay (voir obs. de l'AVB n°13), et réinjectée en partie dans le sol (culture sous serre) contrairement à l'eau d'arrosage du golf...

En fait, la question est de savoir si ce volume a un impact sur le niveau de la nappe souterraine. Or la commune de Bièvres n'est pas incluse dans le périmètre de compétence d'un OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) et il ne semble donc pas y avoir de règle administrative fixant les volumes maximums prélevables dans la nappe par une exploitation agricole. Cela tient sans doute à la densité d'urbanisation de la grande couronne d'Ile-de-France, où l'agriculture s'exerce sur une surface trop faible pour qu'il soit nécessaire de réguler les prélèvements pour l'irrigation. A titre de comparaison, dans les communes couvertes par l'OUGC en Essonne, le prélèvement d'eau annuel autorisé pour l'irrigation est limité par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 :

« Il est attribué par irrigant sur la base d'un coefficient de réduction de 1 un volume de référence calculé selon la formule suivante :

Volume de référence pour un coefficient de réduction de 1 = 721 m³ x (surface en ha de céréales à paille et de culture d'hivers) + 1907 m³ x (surface en ha de cultures spéciales) + 3000 m³ x (surface en ha de maraîchage) »

On voit que dans les zones soumises à limitation, la quantité d'eau allouée par an est supérieure à ce qui est prévu pour la ferme de Gisy. **Il n'y a donc pas lieu de formuler de réserve sur l'utilisation du forage profond pour l'irrigation des cultures de la ferme de Gisy.**

En conclusion, considérant que :

- l'enquête a été organisée et s'est déroulée conformément à la réglementation,
- l'enquête n'a mis en évidence aucune opposition au projet,
- le plan financier paraît bien étudié et le projet est probablement viable économiquement,
- les subventions publiques sont normales pour ce type de projet et proportionnées au volume de production attendu,
- le projet permet de créer jusqu'à cinq emplois locaux,
- il n'est pas perçu par les producteurs et les commerces locaux comme une concurrence mais plutôt comme un complément à leur activité,
- il ne devrait pas entraîner de modification significative de la circulation locale,
- la consommation d'eau puisée dans la nappe serait probablement sans effet notable sur l'hydrologie locale,

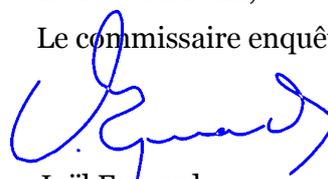
et surtout que :

- le projet de Ferme de Gisy apporte une protection de l'environnement par rapport à une production maraîchère classique équivalente par la réduction d'emploi de pesticides ou engrais chimiques,
- la production locale réduit les besoins de transport,
- le projet répond à une demande locale avérée,
- il contribue au maintien d'une production agricole en Ile-de-France,

le commissaire enquêteur donne un **avis favorable** à la déclaration du projet de Ferme de Gisy comme étant « d'intérêt général. »

Le 26 avril 2022,

Le commissaire enquêteur :



Joël Eymard

Conclusions et avis sur l'adaptation du PLU

Le règlement d'urbanisme du PLU portant sur le secteur A** (c'est-à-dire en fait la parcelle B074, floutée dans *Google maps* comme si elle recélait un secret-défense !) doit être adapté pour permettre l'installation de la Ferme de Gisy. Dans le règlement actuel, est uniquement autorisée « *la construction d'une unique construction à sous-destination d'exploitation agricole dont l'emprise au sol n'excédera pas 200 m², regroupant les locaux liés à l'exploitation agricole et à l'habitation des personnes dont la présence est nécessaire à l'exploitation.* »

Il est proposé de remplacer cette règle par la suivante : « *Il est autorisé :*

- *L'édification d'une construction à sous-destination d'exploitation agricole dont l'emprise au sol n'excédera pas 500 m², regroupant les locaux liés à l'exploitation agricole et à l'habitation des personnes dont la présence est nécessaire à l'exploitation;*
- *L'édification de serres dans la limite de 3000,00 m² d'emprise au sol.* »

S'agissant d'installations situées hors de l'espace urbanisé de la commune, il convient de vérifier la compatibilité de cette règle avec le code de l'urbanisme et le code de l'environnement :

Article L111-4 du code de l'environnement :

Peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune :

(...)

2° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, (...);

2° bis Les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production et dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées. Ces constructions et installations ne peuvent pas être autorisées dans les zones naturelles, ni porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

(...)

Article L111-5 :

La construction de bâtiments nouveaux mentionnée au 1° de l'article L. 111-4 et les projets de constructions, aménagements, installations et travaux mentionnés aux 2° et 3° du même article ayant pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés et sur lesquelles est exercée une activité agricole ou qui sont à vocation agricole doivent être préalablement soumis pour avis par l'autorité administrative compétente de l'Etat à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

La délibération mentionnée au 4° de l'article L. 111-4 est soumise pour avis conforme à cette même commission départementale. Cet avis est réputé favorable s'il n'est pas intervenu dans un délai d'un mois à compter de la saisine de la commission.

Article L151-11 du code de l'urbanisme :

(...)

II.-Dans les zones agricoles ou forestières, le règlement peut autoriser les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

On constate que les deux codes traitent du même sujet, mais ne sont heureusement pas contradictoires, et que l'avis de la CDPENAF est obligatoire (comme l'a rappelé la DDT lors de

l'examen conjoint), en plus de celui de la CNDPS mentionné dans l'observation n°61. Les installations projetées pour la ferme de Gisy sur la parcelle B074 sont donc permises par la législation.

Par ailleurs, pour répondre à l'observation n°3, la modification ne porte en fait que sur la parcelle dévolue à la ferme et ne peut donc accroître les possibilités de construction sur d'autres terrains.

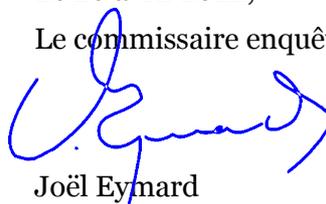
En conclusion, considérant que :

- l'enquête a été organisée et s'est déroulée conformément à la réglementation,
- les adaptations proposées du règlement d'urbanisme sont compatibles avec les articles L.111-4 et L.111-5 du code de l'environnement, et L.151.11 du code de l'urbanisme,
- passer d'une emprise au sol de 200 m² à 500 m² pour le bâtiment et installer 3000 m² de serres (démontables) sur un terrain de 5 ha entouré par l'aérodrome de Villacoublay, la zone d'activité Burospace et la boulangerie industrielle Poilâne ne constitue pas une atteinte à l'environnement disproportionnée par rapport à l'intérêt du projet,
- la commune reste propriétaire du terrain et cette modification du règlement ne peut être utilisée pour permettre des constructions dans d'autres zones du PLU,

le commissaire enquêteur donne un **avis favorable** à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Bièvres avec le projet de la Ferme de Gisy.

Le 26 avril 2022,

Le commissaire enquêteur :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Eymard', is written over the printed name.

Joël Eymard